



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr. générale
24 avril 2015
Français
Original: anglais

Conseil du développement industriel

Quarante-troisième session

Vienne, 23-25 juin 2015

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Cadre de programmation à moyen terme

2016-2019

Comité des programmes et des budgets

Trente et unième session

Vienne, 27-29 mai 2015

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Cadre de programmation à moyen terme

2016-2019

Cadre de programmation à moyen terme 2016-2019

Proposition du Directeur général

Le présent document a été établi conformément à la décision GC.15/Dec.17 de la Conférence générale, dans laquelle il était demandé au Directeur général de soumettre au Conseil, tous les quatre ans à compter de 2015, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets, la deuxième année de l'exercice biennal, un projet de cadre de programmation à moyen terme de quatre ans, qui tienne compte de la Déclaration de Lima: Vers un développement industriel inclusif et durable (GC.15/Res.1), de la procédure d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolution 67/226 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2012), et des recommandations formulées dans le document final du groupe de travail informel sur l'avenir de l'ONUDI, y compris ses programmes et ses ressources, intitulé "Document d'orientation stratégique" (IDB.41/24).

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

V.15-02402 (F) 260515 270515



Merci de recycler 

Table des matières

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|--|--------------------|-------------|
| Abréviations | | 3 |
| Contenu et principales caractéristiques | 1-8 | 4 |
| A. Analyse de la situation et des tendances | 9-45 | 6 |
| A.1 Introduction | 9 | 6 |
| A.2 Tendances du développement industriel | 10-15 | 6 |
| A.3 Défis mondiaux et programme de développement pour l'après-2015 | 16-29 | 8 |
| A.4 Évolution de l'architecture du financement du développement | 30-35 | 11 |
| A.5 Partenariats pour le développement | 36-37 | 13 |
| A.6 Égalité des sexes et autonomisation des femmes | 38-40 | 13 |
| A.7 Mesure des objectifs de développement durable – la révolution mondiale des données | 41-45 | 14 |
| B. Cadre de programmation thématique | 46-90 | 15 |
| B.1 Introduction | 46-47 | 15 |
| B.2 Priorités thématiques et impact escompté | 48-77 | 15 |
| B.3 Conseils, recherche et statistique en matière de politique industrielle | 78-81 | 24 |
| B.4 Mobilisation des partenariats et coopération Sud-Sud | 82-85 | 25 |
| B.5 Programmes régionaux | 86-90 | 26 |
| C. Cadre intégré de résultats et de performance | 91-97 | 28 |
| C.1 À propos du cadre intégré de résultats et de performance | 91-94 | 28 |
| C.2 Conception du cadre intégré de résultats et de performance | 95-97 | 30 |
| D. Cadre de gestion | 98-110 | 34 |
| D.1 Introduction | 98-99 | 34 |
| D.2 Gestion axée sur les résultats | 100-101 | 34 |
| D.3 Développement de partenariats | 102-104 | 35 |
| D.4 Gestion des ressources humaines | 105 | 35 |
| D.5 Gestion des opérations hors Siège | 106-107 | 36 |
| D.6 Gestion opérationnelle | 108 | 37 |
| D.7 Gestion financière | 109-110 | 37 |
| E. Cadre budgétaire | 111-113 | 37 |
| F. Mesures que le Comité pourrait prendre | 114 | 38 |
| Annexe | | 39 |

Liste des abréviations et acronymes

| | |
|-------|---|
| CAD | Comité d'aide au développement |
| IDE | Investissement direct étranger |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques |
| OMD | Objectifs du Millénaire pour le développement |
| ONUDI | Organisation des Nations Unies pour le développement industriel |
| OTC | Obstacles techniques au commerce |
| PEID | Petits États insulaires en développement |
| PIB | Produit intérieur brut |
| PMA | Pays les moins avancés |
| PME | Petites et moyennes entreprises |
| POP | Polluants organiques persistants |
| TIC | Technologies de l'information et de la communication |
| VAM | Valeur ajoutée manufacturière |

Contenu et principales caractéristiques

1. Le cadre de programmation à moyen terme 2016-2019 reflète les objectifs et priorités programmatiques généraux de l'ONUDI établis dans son mandat renouvelé qui vise à promouvoir un développement industriel inclusif et durable et qui figure dans la Déclaration de Lima. Suite à l'adoption de ce mandat par les États Membres, de gros efforts ont été entrepris pour que celui-ci soit effectivement appliqué, puis renforcés par un examen systématique de la structure, du contenu et des mécanismes d'exécution des fonctions et des services de l'Organisation. Ce processus, qui a débuté avec la décision de proroger le cadre de programmation à moyen terme pour 2010-2013 jusqu'à la fin de l'année 2015, a fourni au Secrétariat comme aux États Membres l'occasion d'évaluer les changements importants intervenus dans le contexte du développement mondial et d'aligner les domaines d'action prioritaire et la prestation de services de l'ONUDI sur ces changements.

2. Afin de soutenir les efforts de l'Organisation visant à exploiter ses ressources de manière plus rentable et à accroître la pertinence de ses activités de coopération, les États Membres ont présenté d'utiles orientations stratégiques qui figurent dans le "Document d'orientation stratégique". Celles-ci prévoient expressément que l'Organisation devrait axer davantage ses activités de programme sur les principes fondamentaux de la gestion et sur l'obtention de résultats pratiques et à fort impact dans les domaines où elle jouit d'un avantage comparatif.

3. Outre les orientations précises formulées par les États Membres dans les documents susmentionnés, les objectifs et priorités programmatiques de l'ONUDI restent également ceux définis dans des décisions plus générales examinées par la communauté internationale concernant des questions de développement. Les plus importants sont dictés par le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable connexes, qui découleront du sommet spécial pour le développement durable prévu en septembre 2015. D'autres seront formulés dans le cadre d'initiatives telles que la troisième Conférence internationale sur le financement du développement qui aura lieu à Addis-Abeba en juillet 2015, la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Paris en décembre 2015, et par des mécanismes de cohérence de l'action du système des Nations Unies, dont la procédure d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles du système des Nations Unies, et les cadres de coordination interinstitutionnels pertinents à l'échelle des pays. Une attention particulière a également été accordée au document final de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, intitulé "Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement", et au Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024.

4. Lors de l'élaboration du cadre de programmation à moyen terme 2016-2019, il a également été dûment tenu compte de l'évaluation stratégique indépendante de l'application du cadre élargi de programmation à moyen terme de l'ONUDI pour

2010-2013, réalisée par son Bureau de l'évaluation indépendante, et des recommandations figurant dans le rapport d'évaluation publié en mars 2015¹.

5. Dans ce contexte, la structure du cadre de programmation à moyen terme présente trois domaines d'activités programmatiques pour l'ONUDI, qui constituent également la base des trois aspects du mandat visant à promouvoir le développement industriel inclusif et durable de l'Organisation, à savoir: i) la création d'une prospérité partagée, ii) le renforcement de la compétitivité économique, et iii) la protection de l'environnement. Ces domaines représentent donc la base de l'architecture des programmes de l'ONUDI, ainsi que de la planification et de la gestion de ses programmes et activités pour 2016-2019. Les activités programmatiques de l'Organisation seront conçues et lancées dans ce contexte, eu égard au programme et aux budgets biennaux devant être élaborés et approuvés pendant cette période, pour répondre aux changements intervenus dans l'environnement opérationnel de l'Organisation et aux besoins des États Membres en matière de développement.

6. Les principales innovations du cadre de programmation à moyen terme 2016-2019 sont les suivantes:

a) Adoption d'une nouvelle conception du partenariat visant à encourager le développement industriel inclusif et durable, sur la base du programme de partenariats avec les pays. Cette stratégie innovante a pour objet de renforcer les synergies entre les partenaires de développement concernés, tout en optimisant les effets des interventions de l'ONUDI sur le développement;

b) Intégration d'un cadre budgétaire indiquant les prévisions de dépenses pour la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme, comme il est recommandé dans l'évaluation stratégique indépendante de l'application du cadre élargi de programmation à moyen terme de l'ONUDI pour 2010-2013, réalisée par le Bureau de l'évaluation indépendante en 2014;

c) Amélioration de la méthode de gestion axée sur les résultats, comme il est demandé dans le Document d'orientation stratégique, y compris l'adoption d'un cadre intégré de résultats et de performance constitué d'un nombre limité d'indicateurs relatifs aux entreprises, qui reposera sur des systèmes et des outils de surveillance et d'information perfectionnés.

7. L'intérêt accru que l'ONUDI porte au renforcement de partenariats stratégiques avec divers acteurs du développement, dont les gouvernements, les institutions de financement du développement, le secteur privé, les organismes des Nations Unies, le secteur universitaire et la société civile, constitue l'un des éléments primordiaux de la stratégie de mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme 2016-2019, l'objectif étant de mobiliser les ressources financières et technologiques des parties concernées en vue d'établir un solide dispositif d'exécution pour le développement industriel inclusif et durable aux niveaux national, régional et mondial. Cette approche restera au cœur de la prestation de services de l'ONUDI au cours des années à venir, et constituera une part croissante de ses activités.

¹ Disponible à l'adresse www.unido.org/fileadmin/user_media_upgrade/Resources/Evaluation/Strategic_UNIDO_MTPF_Evaluation_final.pdf (en anglais seulement).

8. De manière générale, l'ONUDI s'efforce, par le biais du cadre de programmation à moyen terme 2016-2019, de répondre efficacement à la nouvelle ambition et au nouvel objectif que les États Membres et la communauté mondiale ont affichés pour l'Organisation et l'ensemble du système des Nations Unies pour l'après-2015. En plus d'assurer un environnement général et cohérent pour la programmation des services de l'ONUDI pendant les quatre années de son exécution, le cadre de programmation à moyen terme contient une nouvelle version du cadre intégré de résultats et de performance. Celui-ci repose sur une structure intégrée de résultats en deux parties qui concerne: i) les réalisations et les progrès en matière de développement industriel inclusif et durable aux niveaux mondial, régional et national, d'une part, et ii) la performance de la gestion de l'ONUDI, d'autre part. Des rapports sur ces résultats seront effectués régulièrement dans le progiciel de gestion intégré. Cela permettra non seulement à l'ONUDI de présenter plus rapidement aux États Membres des renseignements de meilleure qualité sur les résultats, mais aussi de communiquer régulièrement des informations plus complètes sur la situation globale en matière de développement industriel inclusif et durable, comme prévu pendant la période de planification. Dans l'ensemble, le nouveau cadre intégré de résultats et de performance est conçu pour faire de l'ONUDI un partenaire encore plus axé sur les résultats, plus transparent, efficace et fiable pour l'après-2015.

A. Analyse de la situation et des tendances

A.1 Introduction

9. Dans sa résolution 69/235 du 16 janvier 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a souligné que le développement industriel inclusif et durable, dans le cadre d'une stratégie globale de transformation économique structurelle, jouait un rôle essentiel dans l'élimination de la pauvreté et favorisait une croissance économique durable, et permettrait ainsi de parvenir à un développement durable. Cette résolution préconisait également que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies prennent dûment en considération la question du développement industriel inclusif et durable lors de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, à l'approche de l'échéance des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). À cet égard, le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable a proposé que l'objectif 9 "Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation" forme une partie intégrante du programme de développement mondial pour l'après-2015. La réalisation de tous les objectifs de développement durable, en particulier de l'objectif 9, sera le but principal de l'ONUDI pendant la période de mise en œuvre du présent cadre de programmation à moyen terme.

A.2 Tendances du développement industriel

10. Ces dernières années, le paysage manufacturier mondial a radicalement changé principalement en raison de la crise financière. Il est entré dans une nouvelle phase de croissance régulière après une longue période de récession qui avait causé une forte chute de la production dans les pays industrialisés, et un net ralentissement dans les pays en développement ou nouvellement industrialisés. Toutefois, la

production manufacturière a augmenté de 7,3 % au dernier trimestre 2014 par rapport à l'année précédente.

11. La croissance s'accélère également dans les pays industrialisés. La confiance des consommateurs semble revenir, d'où une augmentation de la demande de biens manufacturés tels que les denrées alimentaires, les vêtements, les automobiles et l'électronique grand public. Les investissements dans les infrastructures, qui sont le moteur des industries de base, reprennent également. Les faibles taux d'intérêt et les politiques monétaires souples appliquées dans l'ensemble des pays développés semblent enfin porter des fruits.

12. Ces dernières années, le secteur manufacturier des pays en développement ou nouvellement industrialisés, a également connu de profonds changements structurels qui se sont révélés bénéfiques sur le long terme. Abstraction faite des industries de transformation traditionnelles, ces pays ont maintenu des taux de croissance élevés dans la fabrication de produits chimiques, de matériel et d'outillage, d'appareils électriques et électroniques et de véhicules à moteur tant pour les marchés intérieurs que pour l'exportation. Cette tendance a beaucoup amélioré la performance industrielle des pays en développement en termes de productivité et de compétitivité.

13. Cette relation positive entre la valeur ajoutée manufacturière (VAM) par habitant et le produit intérieur brut (PIB) relevée dans les pays en développement reste une preuve que la transformation industrielle est le principal moteur de la croissance économique. Les pays en développement ou nouvellement industrialisés représentent désormais 35 % de la VAM mondiale, soit le pourcentage le plus élevé observé à ce jour. Dans la région Asie-Pacifique, notamment, la production manufacturière reste une source importante de croissance économique globale. Toutefois, la tendance haussière relevée dans les pays en développement ou nouvellement industrialisés masque des disparités profondes entre les différents pays et régions en développement.

14. Les débats consacrés à l'industrialisation inclusive et durable gagnent du terrain à mesure que l'expérience et les données empiriques montrent que cette voie de développement peut aider les pays à "rattraper" les pays industrialisés et donc conduire à une convergence progressive. Par conséquent, l'appel à renforcer la capacité de production est très prononcé dans tous les pays en développement, quel que soit leur niveau de développement, y compris les pays les moins avancés (PMA), les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays à revenu intermédiaire.

15. Au cours de la période de mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme, ces tendances à une convergence progressive entre les pays devraient se poursuivre, le secteur manufacturier et les industries de service connexes en restant les forces motrices. Les activités et les investissements industriels aux niveaux mondial et local devraient aussi rester un élément clef du financement du développement, y compris au moyen d'activités et de mesures de coopération liées aux technologies. Les efforts de lutte contre les changements climatiques et d'autres risques environnementaux demeureront des domaines majeurs de coopération internationale au cours de la période d'application du cadre de programmation à moyen terme, et les solutions et technologies industrielles d'atténuation des risques et les activités d'adaptation devraient rester une composante importante de

l'application des accords multilatéraux sur l'environnement. On s'attend donc à ce que la demande de biens et services industriels de ce type monte en flèche au cours de la période considérée, et à ce que la réalisation des objectifs de développement durable apporte un nouvel élan à la lutte contre les inégalités, entre les pays ou à l'intérieur, grâce à la coopération et au développement industriels. Cela contribuera à accélérer le rythme de la mondialisation industrielle, y compris pour les services liés à l'industrie.

A.3 Défis mondiaux et programme de développement pour l'après-2015

16. Ces dernières années, la communauté internationale a fait un pas de géant dans le développement de nouvelles méthodes visant à accélérer les progrès et à ouvrir la voie à un cadre de développement plus ambitieux, inclusif et universel au-delà de 2015. Dans ce contexte, le développement industriel inclusif et durable a été reconnu comme un facteur essentiel d'un tel programme de développement dont le but est d'éliminer la pauvreté et de soutenir le développement durable grâce à une approche globale tenant compte des questions de croissance économique, d'inclusion sociale et de protection de l'environnement.

17. Bien que l'industrialisation n'ait pas été prise en compte dans le cadre des OMD, la question de l'industrialisation inclusive et durable figure maintenant en bonne place dans les négociations intergouvernementales concernant le programme de développement pour l'après-2015, et elle est tout particulièrement mise en évidence dans l'objectif 9 de la version finale des objectifs de développement durable proposé par le Groupe de travail ouvert. Cette évolution a principalement pour effet de confirmer le mandat confié à l'ONUDI par la Déclaration de Lima, et d'affermir le rôle de l'Organisation dans la mise en œuvre du nouveau programme de développement mondial.

18. Pendant la période d'application du cadre de programmation à moyen terme, l'ONUDI concentrera ses programmes et activités de façon à aider les États Membres à atteindre cet objectif particulier, ainsi que tous les objectifs de développement durable et les buts connexes appuyés par son mandat visant à promouvoir un développement industriel inclusif et durable. Elle s'efforcera particulièrement de faire en sorte que les avantages du développement industriel soient plus inclusifs, en veillant à une répartition plus équitable entre les groupes, les pays et les régions. De plus, un autre défi important consistera à résoudre des problèmes tels que l'accès à l'énergie propre, l'utilisation efficace des ressources, et l'adoption de procédés de production réduisant les effets néfastes pour l'environnement.

A.3.1 Élimination de la pauvreté et inégalités

19. L'élimination de la pauvreté restera l'objectif de développement le plus important au cours des 15 prochaines années, comme l'atteste le cadre de développement pour l'après-2015 à travers l'objectif de développement durable n° 1, qui définit des buts mesurables et des délais précis pour s'attaquer à l'extrême pauvreté sous toutes ses formes dans le contexte du développement durable.

20. En dépit des progrès notables observés dans certains pays, la pauvreté demeure le plus grand défi mondial à relever. Bien que la proportion de pauvres dans les PMA, et plus particulièrement dans les pays en développement sans littoral et les

PEID, reste relativement élevée, il convient de noter que la majorité des quelque 693 millions de personnes à travers le monde vivant avec moins de 1,25 dollar par jour se trouvent dans des pays à revenu intermédiaire. Le seul moyen de faire sortir ces personnes de la pauvreté passe par la création d'industries dynamiques offrant des possibilités d'emploi, en particulier pour les femmes et les jeunes, de façon non seulement à générer des revenus, mais aussi à améliorer les compétences, les conditions de travail et les salaires.

21. Dans l'histoire du développement économique moderne, presque tous les cas de croissance économique forte, rapide et soutenue ont été associés à l'industrialisation, et plus particulièrement au développement de la production manufacturière. Pourtant, une prospérité durable n'a pu être instaurée partout dans le monde, et des différences notables subsistent au sein des régions, des pays et des sociétés, et également entre eux. Le manque d'emplois et les emplois trop mal rémunérés sont les principaux facteurs d'inégalités. C'est pourquoi les efforts de développement doivent mettre l'accent sur des schémas de développement industriels plus inclusifs.

22. À cette fin, des stratégies de croissance inclusive s'imposent pour supprimer les obstacles au niveau des orientations politiques et des règlements qui freinent les initiatives des entrepreneurs locaux, pour renforcer les capacités des entrepreneurs et pour donner accès au financement, au savoir-faire technique et à l'information sur les marchés. Les stratégies de croissance visant la réduction de la pauvreté devraient donc s'attacher à soutenir le développement des petites et moyennes entreprises pour qu'elles deviennent dynamiques, novatrices et axées sur la croissance et donc capables d'être concurrentielles sur les marchés nationaux et internationaux. Ce type de stratégies aide en effet à créer les conditions nécessaires à une croissance économique durable en mobilisant les atouts sous-utilisés de l'économie et en renforçant leur potentiel d'augmentation de la productivité. L'objectif doit être d'aider les sociétés pauvres à sortir de la pauvreté et de créer une prospérité partagée, tout en jetant les bases du développement d'une économie moderne et industrialisée.

A.3.2 Effets inégaux de la mondialisation

23. La mondialisation reste le trait caractéristique dominant de l'économie mondiale et devrait vraisemblablement conserver cette place dans les années à venir. Bien que le commerce mondial se soit beaucoup développé ces dernières décennies, l'expérience montre que la mondialisation et la libéralisation des investissements et des régimes commerciaux qui l'accompagnent ne suffisent pas en soi pour garantir que les pays en développement dans leur majorité tireront parti des marchés mondiaux et parviendront à une croissance économique rapide.

24. Il est vrai qu'aucune nation n'a pu se développer et croître sans les avantages du commerce, mais il est vrai également que de nombreux facteurs déterminent de quelle façon et à quel moment le commerce peut avoir ces effets bénéfiques. Dans les pays les moins avancés et sans littoral, par exemple, le commerce contribue aux moyens de subsistance en apportant des biens de consommation et des biens d'équipement pour faire en sorte que les ressources locales soient mieux utilisées. Pour les autres pays en développement aux revenus plus élevés et aux économies plus robustes, le commerce crée des possibilités de croissance rapide du fait qu'il

encourage les activités productives et l'expansion et la diversification des sources d'emplois.

25. Les pays en développement doivent en général réunir d'autres conditions pour pouvoir tirer parti d'un marché mondialisé. Même les meilleures politiques commerciales concevables visant à récolter les bénéfices du commerce risquent d'être inefficaces si elles ne sont pas accompagnées d'infrastructures d'appui, à la fois physiques – dont les transports et les communications – et institutionnelles – par exemple, les mécanismes permettant d'appliquer les règles commerciales internationales ou de fournir des services techniques et financiers. Par conséquent, d'autres avancées sont nécessaires, en ce qui concerne non seulement les bases de l'accès aux marchés internationaux, mais aussi la valeur ajoutée, la diversification de la production au-delà d'une forte dépendance à l'égard des produits de base, ainsi que le renforcement des capacités pour remplir les conditions technologiques et commerciales de participation aux chaînes logistiques mondiales. Le renforcement des capacités commerciales comme moyen de développer les capacités productives occupe ainsi désormais la première place dans les débats sur le développement, et restera un levier majeur de l'application du programme de développement pour l'après-2015.

26. Par ailleurs, la "responsabilité des entreprises" dans les trois dimensions de la durabilité (économique, sociale et environnementale) a encore gagné en importance dans le débat relatif au développement, et le secteur privé participe désormais directement aux activités mondiales et locales pertinentes pour promouvoir la réalisation des objectifs de développement. La durabilité est considérée comme une source d'innovation et de croissance renouvelée, et cette tendance devrait s'accroître dans les prochaines années. Néanmoins, les marchés resteront imparfaits et les règlements faillibles, ce qui exigera une structure de gouvernance mondiale claire, la reconnaissance de l'état de droit et des droits et devoirs fondamentaux, ainsi que des incitations et des modalités appropriées pour que les entreprises s'engagent davantage en faveur du développement, notamment à travers des partenariats public-privé et des plates-formes et réseaux de promotion de la durabilité.

A.3.3 Dégradation de l'environnement et changements climatiques

27. Les questions environnementales resteront un domaine majeur de coopération internationale après 2015. Parallèlement à cela, étant donné qu'un grand nombre de stratégies de développement et de croissance industriels adoptées par le passé ont encouragé une accumulation rapide de capital matériel et financier tout en causant un épuisement et une dégradation excessifs du capital naturel (dont la richesse des ressources naturelles et des écosystèmes), le recours accru à des technologies industrielles et des méthodes de production plus propres jouera un rôle majeur dans la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre d'autres accords multilatéraux sur l'environnement.

28. La nécessité de résoudre les problèmes sociaux, tels que la pauvreté, le taux insuffisant de création d'emplois et les inégalités dans la répartition des richesses, tout en encourageant le respect de l'environnement, fait qu'il est difficile de dissocier l'utilisation des ressources naturelles et les retombées de la croissance économique sur l'environnement. Il faudra s'orienter vers des économies vertes au niveau national, moyennant l'adoption de technologies plus efficaces et de procédés

de fabrication moins exigeants en ressources. Ce processus pourrait être à l'origine de la création, du remplacement, de la suppression ou de la transformation d'emplois, mais les gouvernements doivent se préparer à ces tendances en veillant à la mise en place de programmes d'éducation et de formation appropriés. À cette fin, le secteur industriel, moteur indispensable des transformations structurelles dont nos économies ont besoin, doit adopter des solutions technologiques susceptibles d'atténuer les changements climatiques.

29. Jusqu'à présent, le passage à des politiques et pratiques de développement durable a marqué le pas. La mise en place et la diffusion de technologies et de savoir-faire respectueux de l'environnement continuent de se heurter à plusieurs obstacles, dont la méconnaissance des enjeux, l'absence de politiques et de cadres réglementaires adéquats, ou encore l'insuffisance des investissements dans les infrastructures requises pour l'utilisation des nouvelles technologies, s'agissant notamment des sources d'énergies propres et renouvelables. Il importe de créer un mécanisme international efficace pour mettre au point et diffuser des technologies en vue d'éliminer les obstacles et d'assurer des financements prévisibles et d'autres incitations facilitant la multiplication des investissements dans les technologies respectueuses de l'environnement, surtout dans les pays en développement. C'est dans ce contexte que le système multilatéral doit jouer un rôle déterminant consistant à rapprocher les pays et à forger un consensus sur les règles et les normes obligatoires auxquelles les pays et les entreprises peuvent tous adhérer pour le bien commun. Dans le cadre de son propre mandat, l'ONUDI contribue activement à cet effort.

A.4 Évolution de l'architecture du financement du développement

30. L'architecture internationale actuelle du développement et le système de financement qui y est associé ont considérablement évolué ces 10 dernières années et, d'après les conclusions attendues de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, ce changement rapide devrait se poursuivre au cours de la période de mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme.

31. Entre 2000 et 2012, les ressources extérieures transférées aux pays en développement sous la forme d'une aide au développement ou de flux de capitaux privés ont plus que doublé. Plus de 80 organisations bilatérales, multilatérales et internationales fournissent une aide publique au développement. Parallèlement, la part assurée par des instruments financiers novateurs et des prestataires non traditionnels d'aide à la coopération pour le développement a fortement progressé, mettant en question la pertinence de l'aide publique dans le contexte de l'aide internationale au développement. Les apports de capitaux privés, composés principalement d'investissements directs étrangers et de placements de portefeuille, ont beaucoup augmenté, même s'ils tendent à se concentrer sur quelques pays émergents et à revenu intermédiaire, et sur des secteurs spécifiques. De plus, d'autres flux de capitaux privés, tels que les envois de fonds et les dons de fondations privées, d'organisations non gouvernementales et de particuliers, ont connu une hausse impressionnante.

32. Les dernières décennies ont également vu croître la contribution des nouveaux partenaires de développement, sous la forme de ressources supplémentaires, d'innovations et de formations. Ce groupe très divers rassemble les prestataires officiels de l'aide au développement en dehors des membres traditionnels du Comité

d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, venant de pays à revenu élevé et à revenu intermédiaire de la tranche supérieure mais aussi de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Il convient de noter que de nombreux pays non membres du CAD ont élargi la portée et la part de leur participation au financement du développement. Outre des ressources financières, ils apportent également leurs propres savoir-faire et expériences en matière de développement, en particulier dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Il s'agit d'un changement d'orientation dans l'architecture globale du financement, en vertu duquel le flux de connaissances et de capitaux n'est plus dominé par les échanges Nord-Sud. De plus, ce groupe d'acteurs émergents du développement contribue à des investissements complémentaires dans des secteurs clefs, comme les infrastructures, où de profonds écarts de financement persistent dans les pays pauvres.

33. Les investissements et le commerce privés restent de loin la principale source de financement du développement industriel et de la croissance économique à long terme. L'aide au développement a atteint le montant record de 135 milliards de dollars des États-Unis en 2014, mais la somme des investissements directs étrangers dans les pays en développement était près de cinq fois plus élevée. En plus de la mobilisation de ressources extérieures par le biais des investissements directs étrangers, la mobilisation de ressources intérieures, publiques et privées, a été considérée comme l'une des sources de financement du développement les plus importantes, et une plus grande attention devrait être accordée à la consolidation de l'assiette fiscale des pays pour permettre un financement stable de leur développement, notamment par la promotion d'investissements industriels nationaux et internationaux à long terme.

34. La réalisation des objectifs de développement durable nécessitera donc des politiques judicieuses pour canaliser les rares ressources nationales vers des investissements conformes à la méthode conçue par le pays pour parvenir au développement industriel inclusif et durable. L'aide publique au développement restera un catalyseur principal à cette fin, car elle peut aider à atténuer certains des risques associés aux investissements dans les pays en développement, et à mobiliser davantage d'investissements intérieurs et étrangers de meilleure qualité au profit du développement industriel inclusif et durable. Ces flux d'aide publique seront particulièrement importants pour favoriser les flux de capitaux privés vers les pays en développement, en particulier les PMA. À titre de comparaison avec les pays à revenu intermédiaire, les flux de capitaux privés nets vers les pays à faible revenu s'élevaient à seulement 16 milliards de dollars des États-Unis en 2010, contre environ 130 milliards d'aide publique nette fournis par les donateurs du Comité d'aide au développement. C'est pourquoi un des principaux défis à relever pour aller de l'avant consistera à maintenir le niveau de l'aide publique au développement et à en optimiser les retombées.

35. L'évolution de l'architecture de coopération aura plusieurs conséquences. Les changements majeurs intervenus récemment dans le contexte du financement du développement international ont créé de nouvelles possibilités et de nouvelles options pour les pays en développement, leur permettant d'accéder au financement externe pour leurs priorités de développement. Toutefois, ils sont aussi la cause de nouvelles difficultés et de nouveaux risques pour la gestion de ces flux de capitaux. Afin d'exploiter pleinement les possibilités générées par une structure d'aide plus diversifiée, les parties concernées doivent impérativement déployer des efforts

coordonnés et collaboratifs. Un dialogue plus systématique sera nécessaire dans le cadre d'un partenariat mondial renouvelé au service du développement, dans lequel le système de développement multilatéral devra jouer un rôle décisif de catalyseur.

A.5 Partenariats pour le développement

36. La création d'un environnement favorable aux partenariats multipartites est un élément clef de la réussite de toute stratégie de développement à grande échelle. Les pays, les entreprises et la société civile agissent conjointement pour résoudre les difficultés liées au développement. La création de partenariats dynamiques et rationnels reste un prérequis essentiel pour la mise en œuvre effective d'un programme de transformation propre à accélérer la réduction de la pauvreté et le développement durable pour l'après-2015.

37. Le secteur privé est en l'occurrence un partenaire stratégique qui peut exercer une profonde influence sur pratiquement tous les objectifs de développement durable. Les gouvernements et les entreprises devront travailler de concert à l'élaboration de mesures d'incitation et de plans directeurs bien précis pour faire en sorte que les avantages dégagés servent la croissance économique durable, l'inclusion sociale et la protection de l'environnement. Pour ce faire, il faudra recenser de nouvelles formes de partenariats à même de proposer des modèles d'activité novateurs qui correspondront aux priorités commerciales tout en répondant aux objectifs de développement durable. De plus, il sera impératif de maintenir un dialogue multipartite pour mobiliser avec succès les ressources considérables qui seront nécessaires pour obtenir des résultats notables en matière de développement sur le terrain. Pour réaliser les objectifs de développement durable, la communauté internationale devra mettre à profit la convergence des intérêts et des capacités d'une large gamme d'acteurs concernés, avec l'appui de partenariats innovants et de réseaux fondés sur la confiance mutuelle, des valeurs partagées et des objectifs de développement communs.

A.6 Égalité des sexes et autonomisation des femmes

38. Pendant la période d'application du cadre de programmation à moyen terme, le besoin urgent de tirer parti du potentiel économique des femmes restera une priorité centrale des acteurs internationaux du développement, des objectifs de développement durable et du développement industriel inclusif et durable. On estime que d'ici à 2020, 870 millions de femmes qui vivaient avec le minimum vital entreront pour la première fois dans l'économie dominante en tant que productrices, consommatrices, employées et cheffes d'entreprises. Leur impact économique devrait être colossal et avoir des répercussions profondes sur l'ensemble du développement mondial.

39. Les femmes sont, et continueront d'être de puissants moteurs du développement. L'égalité des sexes a non seulement un impact positif sur la croissance économique, mais aussi des retombées bénéfiques importantes sur la cohésion sociale et la protection de l'environnement. Malgré cela, les femmes doivent encore lutter pour occuper la place qui leur revient dans la vie économique et politique de nombreux pays.

40. De plus en plus de femmes créent des entreprises partout dans le monde, mais elles en dirigent toujours moins que les hommes, et sont souvent forcées de choisir

des activités dans des secteurs moins rentables et ayant de faibles perspectives de croissance. Ces écarts entre les sexes génèrent des coûts réels pour la société. Lorsque les femmes ne participent pas sur un pied d'égalité à l'entrepreneuriat, les économies perdent les avantages qui, autrement, pourraient découler de nouveaux produits et services, de revenus supplémentaires et de nouveaux emplois. Elles sont également perdantes en raison des effets néfastes à long terme sur les compétences et la formation du personnel, dus au fait que la moitié du réservoir potentiel de main-d'œuvre n'est pas exploitée. Les conséquences évidentes de la marginalisation économique des femmes soulignent encore davantage le besoin urgent de parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation économique des femmes.

A.7 Mesure des objectifs de développement durable – la révolution mondiale des données

41. Au cours de la période de mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme, les moyens statistiques et la capacité d'appréhender la "révolution des données" soulèveront probablement des questions épineuses qu'il faudra examiner. Comme beaucoup de mégadonnées proviennent du secteur privé, l'ONUDI devra envisager la meilleure façon d'être à même de contribuer à améliorer les indicateurs de succès du secteur industriel à l'échelle mondiale tout en maintenant les garanties et les droits fondamentaux nécessaires.

42. En 2012, anticipant la conclusion des objectifs du Millénaire pour le développement en 2015, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a convoqué un Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015. En plus de proposer cinq nouvelles orientations pour le programme, le rapport de ce Groupe, intitulé "Pour un nouveau partenariat mondial: vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable", appelait à une "révolution des données pour le développement durable" dans le but d'améliorer la qualité des statistiques et des informations accessibles aux citoyens de manière à pouvoir vraiment mettre à profit les nouvelles technologies, la production collaborative et une meilleure connectivité et, partant, fournir au public des informations sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés.

43. Le rapport relève que le développement des technologies de l'information est l'occasion de renforcer l'usage des données et des statistiques à des fins de prise de décision et de responsabilisation. Il insiste sur le fait que les données doivent atteindre les personnes les plus démunies, et que des données et des statistiques de meilleure qualité permettent de mieux suivre les progrès des initiatives de développement, et conclut qu'une véritable révolution des données s'appuierait sur des sources de données existantes ou nouvelles, afin de pleinement intégrer les statistiques dans la prise de décision, favoriser l'accès libre aux données et leur utilisation et assurer un meilleur soutien aux systèmes statistiques.

44. Pour développer plus à fond le concept de "révolution des données", le Secrétaire général a créé un Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable. Le rapport qu'il a établi, intitulé "A World that Counts: Mobilising the Data Revolution for Sustainable Development", fait le point des possibilités et risques majeurs associés à la révolution des données pour le développement durable et présente des recommandations pour suite à donner, qui visent à exploiter ces possibilités et à

atténuer les risques. Il définit la révolution des données pour le développement durable par deux qualités, à savoir l'incorporation de nouvelles données aux données traditionnelles, et le renforcement de l'utilité des données.

45. Pour mesurer l'objectif de développement durable 9 il faudra davantage appuyer les instituts statistiques dans les pays en développement, de façon à améliorer leur capacité de recueillir des statistiques industrielles. Dans ce contexte, le renforcement des capacités en question constitue la base d'indicateurs de développement à l'échelle du pays dans le nouveau cadre intégré de résultats et de performance de l'ONUDI, qui sera examiné à la section C.

B. Cadre de programmation thématique

B.1 Introduction

46. Le cadre de programmation thématique prévoit un alignement complet des services fournis par l'ONUDI sur le mandat visant à promouvoir le développement industriel inclusif et durable et sur les trois dimensions du développement durable qui sous-tendent le programme prioritaire de développement du système des Nations Unies pour l'après-2015, à savoir la croissance économique, l'équité sociale et la protection de l'environnement. Il établit des liens entre, d'une part, les résultats des divers éléments de programme de l'ONUDI, mis en œuvre dans le contexte d'un grand nombre de projets ponctuels à l'échelle nationale, régionale et mondiale et, d'autre part, les résultats correspondants au niveau des politiques générales et des institutions, et les impacts au niveau thématique global.

47. Ainsi, le cadre de programmation thématique récapitule les résultats escomptés des contributions de l'ONUDI à la réalisation des objectifs de développement industriel inclusif et durable établis dans la Déclaration de Lima, et les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable connexes, qui découlent de ses diverses activités. Cet alignement permettra une plus grande cohérence dans l'exécution programmatique des résultats, et améliorera ainsi la capacité de l'ONUDI de mettre en place une gestion axée sur les résultats. Les progrès réalisés au titre du cadre de programmation thématique et l'efficacité de la gestion du portefeuille de programmes de l'ONUDI sont mesurés au moyen des indicateurs des niveaux 1, 2 et 3 du cadre intégré de résultats et de performance (décrits à la Section C) et les résultats sont communiqués.

B.2 Priorités thématiques et impact escompté

48. Conformément aux mandats renouvelés confiés à l'ONUDI et au système de développement des Nations Unies, l'orientation programmatique de l'Organisation s'organise autour de trois priorités thématiques, représentant chacune différents aspects du développement industriel inclusif et durable: i) la création d'une prospérité partagée, ii) le renforcement de la compétitivité économique, et iii) la protection de l'environnement.

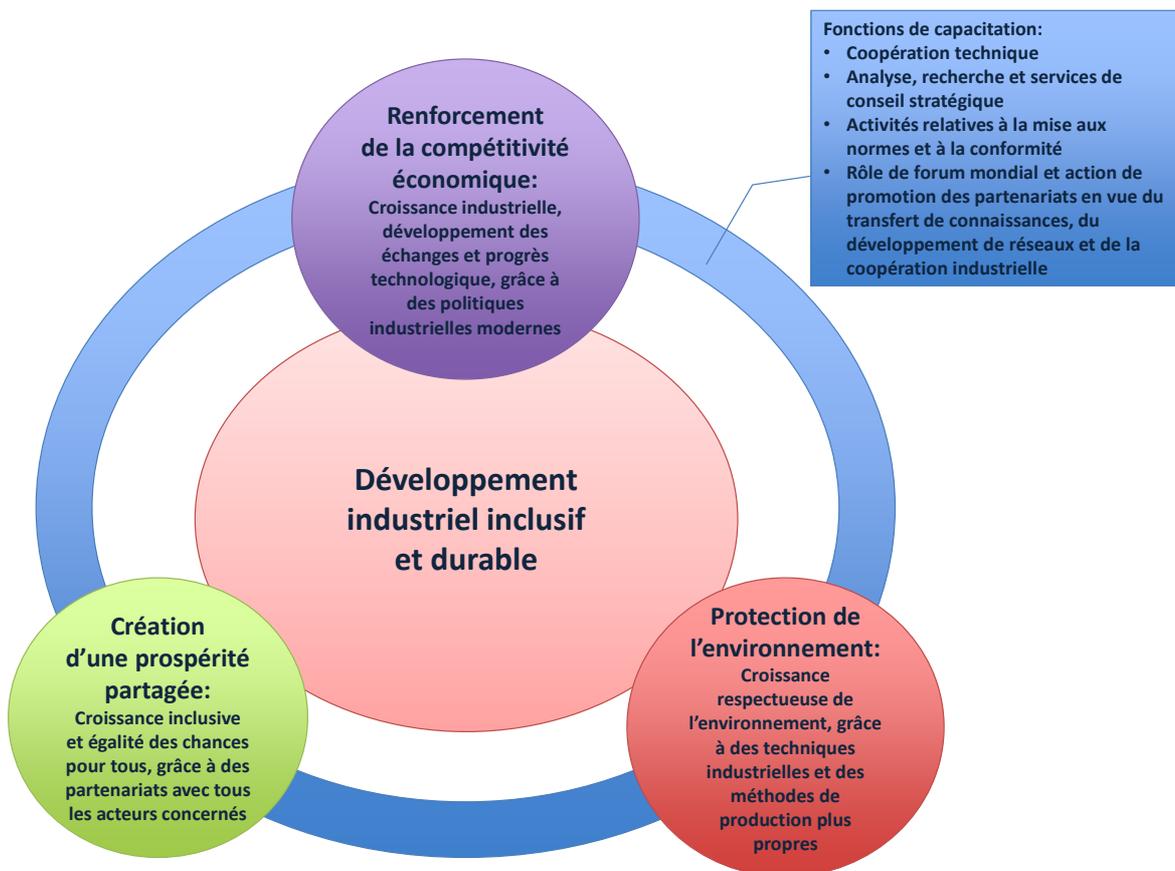
49. Chacun de ces domaines d'activités programmatiques contient un certain nombre de programmes qui seront mis en œuvre globalement de façon à obtenir des résultats et des effets concrets grâce aux quatre fonctions de capacitation de

l'ONUDI: i) la coopération technique; ii) l'analyse, la recherche et les services de conseil stratégique; iii) les activités relatives à la mise aux normes et à la qualité; et iv) le rôle de forum mondial de l'Organisation et son action de promotion des partenariats en vue du transfert de connaissances, du développement de réseaux et de la coopération industrielle.

50. Les programmes de l'ONUDI sont conçus de façon à susciter des effets catalyseurs et des transformations en faveur du développement industriel inclusif et durable dans les pays où ils sont mis en place. Même si des programmes et activités spécifiques abordent à des degrés divers une ou plusieurs des trois dimensions du développement durable – ce qui montre la complexité du processus de développement – ensemble, ils offrent une gamme complète et cohérente de services couvrant ces trois dimensions. Ces services seront de plus en plus souvent regroupés, à la fois entre eux et avec des services complémentaires fournis par d'autres partenaires de développement, en particulier dans le contexte du programme novateur de partenariats avec les pays actuellement élaboré par l'ONUDI afin d'améliorer les résultats et les effets de toutes ses interventions en matière de développement.

51. Face aux problèmes évoqués à la section A ci-dessus, et conformément à la politique renouvelée de l'ONUDI en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, ces questions seront intégrées dans toutes les activités d'exécution et de gestion du cadre de programmation à moyen terme 2016-2019.

Représentation graphique de l'orientation programmatique de l'ONUDI pour 2016-2019



52. Grâce aux services assurés au titre de chacun de ces domaines prioritaires thématiques, l'ONUDI s'attend à obtenir les impacts suivants:

a) *Création d'une prospérité partagée*: Faire progresser l'éradication de la pauvreté et la participation sans exclusive, renforcer les capacités productives de manière inclusive et offrir plus de perspectives aux femmes comme aux hommes, ainsi qu'à tous les groupes sociaux, également grâce à des partenariats avec toutes les parties prenantes aux processus d'industrialisation;

b) *Renforcement de la compétitivité économique*: Accélérer la croissance économique et industrielle, renforcer les capacités commerciales des industries et faire en sorte que tous les pays puissent tirer parti des échanges internationaux et des progrès technologiques, également par la mise en œuvre de politiques industrielles modernes et la mise aux normes et à la conformité au niveau mondial;

c) *Protection de l'environnement*: Promouvoir une croissance écologiquement viable, renforcer les capacités institutionnelles à l'appui des industries vertes par l'application de techniques de production plus propres et de méthodes économes en énergie et en ressources, et créer des industries vertes, notamment dans les domaines de la gestion et du recyclage des déchets.

B.2.1 Création d'une prospérité partagée

53. Face à l'évolution rapide du paysage économique mondial et à l'accroissement des inégalités, une stratégie de croissance durable doit garantir une forme d'industrialisation qui offre des possibilités à tous et répartisse largement dans toute la société les revenus et autres bénéfices de la prospérité nationale croissante. L'incapacité des pays développés et en développement à intégrer pleinement les questions sociales aux politiques industrielles et économiques sape le potentiel de développement de l'industrie, ce qui a pour effet de creuser les inégalités de revenus et d'affaiblir la cohésion sociale à l'intérieur des pays et régions et entre eux.

54. On contribue sensiblement à atténuer la pauvreté en renforçant l'autonomisation économique de secteurs marginalisés de la population, en particulier les femmes et les jeunes. Cela est particulièrement vrai dans les économies agricoles de l'Afrique subsaharienne et des PMA, et encore plus dans les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement, où la majorité de la population pratique souvent l'agriculture de subsistance. Comme la plupart des jeunes de ces pays grandissent sans savoir ce qu'est l'entrepreneuriat ou sans acquérir la moindre compétence en la matière, la capacité de former des entrepreneurs est limitée. Dans le même ordre d'idées, le faible niveau d'éducation des filles et de participation des femmes aux activités productives freine le développement de l'entrepreneuriat dans bon nombre de pays en développement.

55. Malgré un recul généralisé de la pauvreté dans le monde, la pauvreté extrême et la pauvreté modérée restent principalement rurales: 75 % des pauvres du monde entier vivent dans des zones rurales où la productivité est faible, où l'activité économique locale n'est pas suffisamment diversifiée, et où les taux de chômage sont élevés et les emplois précaires. En général, la pauvreté rurale a été réduite dans des contextes de croissance économique rapide. Toutefois, elle subsiste lorsque les politiques échouent à améliorer la productivité agro-industrielle et les infrastructures rurales, à fournir aux populations rurales un accès aux services sociaux, ou à faciliter le développement de liens entre les entreprises rurales. La

pauvreté ne pourra être éliminée tant que n'auront pas été corrigées les inégalités omniprésentes au sein des populations et des régions et entre elles en matière de revenus et de débouchés économiques. Il faut s'attaquer à ces inégalités par des processus de développement rural plus inclusifs axés sur l'édification d'économies rurales locales plus productives, diversifiées et résilientes, en nouant des liens plus solides entre les entreprises rurales et urbaines, en facilitant l'accès aux infrastructures et à des services énergétiques modernes, et en adoptant rapidement des méthodes de production durables. Par ailleurs, les ruraux pauvres, et notamment les femmes, ont besoin de connaissances et de compétences qui leur permettent d'innover, de reconnaître et d'exploiter les nouvelles possibilités économiques et de gérer les risques.

56. Les crises naturelles ou les conflits causent la désagrégation du tissu social et économique, ce qui réduit la capacité productive de l'économie et la capacité des personnes touchées à créer des moyens d'existence durables. Facteur clef de la capacité d'un pays à récupérer après un choc interne ou externe, à y résister ou à l'éviter, le développement socioéconomique est l'une des pierres angulaires dans la prévention des crises et la création de sociétés résilientes. Dans ces situations, il est vital de promouvoir la sécurité humaine en encourageant les communautés touchées par la crise à élaborer et à mettre en œuvre des solutions sur mesure pour améliorer le niveau de vie et les possibilités économiques.

57. Dans ce contexte, l'ONUDI continuera de concentrer ses efforts sur le développement des agro-industries, la participation des femmes et des jeunes à des activités productives, et la sécurité humaine après les crises.

58. Les services fournis par l'ONUDI à l'appui du développement des agro-industries resteront axés sur la valorisation de la production agricole moyennant le renforcement des liens entre l'agriculture, l'industrie et les marchés. Ces activités porteront sur le transfert de techniques et la mise à niveau des compétences en matière de transformation des produits alimentaires, ainsi que sur la promotion de l'hygiène alimentaire et l'accroissement de la compétitivité et de la productivité dans le domaine de la transformation.

59. L'ONUDI continuera également de fournir des services pour appuyer le passage des entreprises du secteur informel au secteur formel, en insistant tout particulièrement sur la simplification et l'amélioration de l'accès aux services administratifs régissant la création d'entreprises. L'élément de programme visera également à accroître la participation des femmes aux activités entrepreneuriales, en s'appuyant sur le principe de l'égalité des chances pour les femmes et les hommes ayant les mêmes capacités et intérêts. Il portera aussi sur le développement de l'entreprenariat des femmes et sur la réduction des obstacles formels et informels aux aspirations entrepreneuriales des femmes, dont l'adoption de structures réglementaires non discriminatoires.

60. Se fondant sur son expérience des programmes et projets concernant les situations de sortie de crise et la sécurité humaine, l'ONUDI continuera d'intervenir dans des situations d'urgence complexes en menant des activités qui contribueront à la sécurité socioéconomique et aussi à la sécurité environnementale et énergétique aux niveaux national et local. Elle accordera donc une attention toute particulière à des interventions clefs destinées à contribuer au renforcement de la résilience économique et de la sécurité humaine, comme le rétablissement et l'amélioration

des capacités productives locales, la mise en place et le renforcement des institutions, la mise à disposition de sources d'énergies renouvelables pour les pauvres, et le renforcement de la résilience des secteurs les plus vulnérables de la population, dont les jeunes et les femmes.

B.2.2 Renforcement de la compétitivité économique

61. Le développement du secteur privé restera l'un des principaux modes d'action de l'ONUDI pour réduire la pauvreté et parvenir au développement industriel inclusif et durable. Cet engagement découle de la conviction que la croissance économique est le moyen le plus efficace d'atteindre ces objectifs, et de la reconnaissance du rôle que joue le secteur privé pour ce qui est d'orienter le développement industriel vers une croissance économique soutenue. L'industrie est une pépinière pour l'entrepreneuriat, l'investissement commercial, le progrès technologique, la mise à niveau des compétences et la création d'emplois décents. Ces facteurs contribuent tous à des améliorations durables de la productivité à même de donner des résultats favorables pour les pauvres et de concourir au relèvement du niveau de vie, en particulier dans les pays en développement. Par ailleurs, l'amélioration de l'accès aux marchés intérieurs et internationaux pourrait apporter une contribution particulièrement importante à la lutte des pays en développement contre la pauvreté. En positionnant judicieusement les entreprises dans les chaînes de valeur mondiales, les pays pourraient bénéficier des avantages qu'offre le commerce mondial, comme l'accroissement du nombre d'emplois et des possibilités d'exportation et d'investissements directs étrangers. Outre l'amélioration de la résilience, l'accès aux marchés peut apporter les capitaux et la technologie qui sont absolument indispensables pour transformer l'économie et la rendre plus forte et inclusive.

62. L'investissement joue un rôle central dans la croissance et la réduction de la pauvreté, en augmentant la capacité productive de l'économie et en multipliant la création d'emplois. Un climat propice aux investissements encourage, par des mesures d'incitation, toutes les entreprises – petites, moyennes et grandes, ainsi que les microentreprises – à investir de manière productive, à créer des emplois, et à développer et adopter de nouvelles technologies pouvant servir à accroître la productivité et la durabilité d'autres facteurs de production. Alors que dans les pays en développement l'essentiel des investissements privés sont par nature des investissements locaux, l'investissement direct étranger (IDE) est un facteur majeur qui apporte non seulement des ressources financières importantes mais aussi un meilleur savoir-faire, la technologie moderne, l'accès aux marchés internationaux et une culture d'entreprise d'efficacité et de compétitivité. Sans doute la plus grande contribution de l'IDE est-elle l'innovation, le transfert des connaissances et des technologies, et la productivité. La contribution de l'IDE à la croissance est censée être plus importante lorsqu'on peut diffuser les connaissances sur les technologies plus efficaces qu'il permet d'apporter aux entreprises locales grâce aux relations d'affaires. En ce sens, l'IDE peut être un moteur de la croissance des entreprises locales et peut améliorer le climat général des investissements.

63. La participation au commerce mondial est un aspect important de l'approche stratégique du développement industriel inclusif et durable d'un pays en développement. Grâce aux échanges, les pays peuvent tirer parti de leurs avantages comparatifs et compétitifs en investissant leurs ressources dans les activités

productives qui leur procurent les retombées économiques et sociales les plus importantes. L'accès aux marchés peut permettre d'accroître la création d'emplois, d'augmenter les revenus et d'améliorer la sécurité économique. Outre l'amélioration de la résilience, l'accès aux marchés peut apporter les capitaux et la technologie qui sont absolument indispensables pour transformer l'économie et la rendre plus forte et inclusive. Pour améliorer la compétitivité d'une entreprise et accroître sa part des marchés mondiaux de biens et de services marchands, il est indispensable de proposer des produits compétitifs, sans danger, fiables et économiques. Aussi, les entreprises ont-elles constamment besoin d'informations sur les marchés, de savoir-faire, et de mesures de restructuration et de mise à niveau. Cela se fait le plus souvent sous forme d'apports de capitaux et de technologies destinés à moderniser les procédés et à améliorer la productivité et la gestion de la qualité.

64. Dans de nombreux pays en développement, en particulier les PMA, une grande partie de la population vit d'une économie agraire, souvent de subsistance. Nombre de jeunes grandissent sans avoir la possibilité de se former aux attitudes et compétences requises pour l'entrepreneuriat et l'industrie. Il en résulte une pauvreté qui s'accompagne d'un chômage et d'un sous-emploi chroniques. L'entrepreneuriat est donc un processus inclusif qui permet au milliard de femmes et d'hommes les plus pauvres, dans les zones rurales comme urbaines, de gravir l'échelle sociale. Il transforme aussi les économies et renforce le développement industriel de manière inclusive et durable, aux niveaux individuel et local. Par ailleurs, la multiplication des entrepreneurs permet de diversifier l'économie grâce à un secteur privé efficace, compétent et viable, ce qui permet, à terme, de bâtir une structure industrielle économique plus résiliente.

65. Dans ce contexte, l'ONUDI poursuivra ses programmes à l'appui de la promotion des investissements et de la technologie, du développement des PME, du renforcement des capacités commerciales, et du développement de l'entrepreneuriat.

66. Les services fournis dans ce domaine programmatique comprendront des services consultatifs visant à améliorer le climat des affaires et le cadre réglementaire dans le secteur privé, en aidant le secteur privé national à créer des capacités productives. Les programmes appuieront les possibilités liées aux investissements et aux technologies pour permettre aux entreprises, notamment aux PME, d'améliorer leur productivité, de développer l'innovation et d'obtenir des avantages compétitifs systémiques. Mettant à profit un réseau mondial solide visant à encourager les possibilités de partenariats liés entre autres aux investissements et aux technologies, l'ONUDI s'attachera à aider les PME à tirer parti du dynamisme et de la souplesse que leur taille leur confère en renforçant les synergies entre les entreprises et avec les institutions d'appui. Les contributions de l'ONUDI seront axées sur la multiplication des débouchés commerciaux en faveur des petites entreprises, à travers l'établissement de relations d'affaires entre les PME et avec de plus grandes entreprises afin d'accroître la participation des PME aux chaînes de valeur mondiales et leur contribution à l'atténuation de la pauvreté.

67. Dans le cadre de ses programmes de renforcement des capacités commerciales, l'ONUDI continuera de consolider les normes et règles commerciales internationales en aidant les pays en développement et en transition, d'une part, à mettre à niveau leurs systèmes de production et de transformation, de façon à améliorer la qualité des produits locaux en particulier grâce à l'adoption de technologies perfectionnées et, d'autre part, à respecter les normes exigées par les

marchés internationaux. Elle renforcera les capacités des institutions publiques et privées pour leur permettre de formuler des politiques et des stratégies commerciales fondées sur des analyses économiques et statistiques, de procéder à l'évaluation de la compétitivité à l'échelle sectorielle et au niveau des produits et d'appuyer la création de bases de données commerciales, dont, par exemple, des inventaires des obstacles techniques au commerce (OTC), conçus pour développer les exportations du secteur industriel. S'agissant du renforcement de l'infrastructure d'évaluation dans le domaine de la normalisation, de la métrologie, des essais et de la conformité dans ses pays bénéficiaires, l'ONUDI continuera à appuyer les organismes de normalisation ainsi que les points d'information sur les obstacles techniques au commerce et les mesures sanitaires et phytosanitaires par le biais de divers programmes régionaux et projets de pays. Elle soutiendra également les pays en développement en abordant la question de plus en plus importante des normes privées et ce, en mettant l'accent sur la clarification des normes régissant la responsabilité sociale des entreprises comme moyen de renforcer leur compétitivité pendant la période d'application du cadre de programmation à moyen terme.

68. L'ONUDI continuera d'appuyer le développement de la culture et des compétences entrepreneuriales au cours de la période d'application du cadre de programmation à moyen terme à travers son Programme de promotion de l'esprit d'entreprise et à travers également l'amélioration de la performance des services publics offerts aux entreprises pour leur permettre de créer un environnement gratifiant pour l'activité entrepreneuriale. Grâce à une stratégie ascendante de croissance tendant à réduire la pauvreté, ce programme continuera d'intégrer des programmes d'entrepreneuriat concret dans les établissements de formation secondaire et professionnelle, visant spécifiquement le développement de compétences entrepreneuriales des jeunes, garçons et filles, avant qu'ils ne se lancent dans la vie active. Cette façon de procéder devrait permettre aux jeunes d'acquérir des compétences entrepreneuriales et une attitude positive à l'égard des nouvelles possibilités économiques et du travail indépendant. Ces fondements seront complétés par une formation aux TIC, associant les rudiments de l'entrepreneuriat et une expérience concrète de l'utilisation des nouvelles technologies qui prépareront les jeunes aux conditions préalables à un emploi et à la société de l'information mise en réseau que tout jeune entrepreneur devra affronter.

B.2.3 Protection de l'environnement

69. La pollution, le changement climatique, la destruction de l'habitat et la surexploitation de ressources naturelles comme l'eau potable et les pêcheries portent gravement atteinte à la santé de l'homme, à son bien-être et à ses moyens de subsistance, en particulier dans les régions les plus pauvres, et sapent les perspectives de résilience et de santé économique à long terme. Pour que l'industrie puisse prospérer durablement, il faut notamment garantir l'approvisionnement constant en énergie propre et bon marché, associé à une gestion plus efficace des ressources.

70. Les dangers du changement climatique sont bien attestés, et les populations et les écosystèmes en ressentent déjà les effets. Pour répondre à ce défi, il faut que les industries et les institutions – qu'elles soient publiques ou privées – puissent évaluer ce phénomène et le comprendre, concevoir et mettre en œuvre des politiques appropriées et entreprendre la transition vers des sociétés qui utilisent efficacement

leurs ressources et une croissance à faibles émissions. Il faut cesser de corréler utilisation des ressources naturelles et retombées écologiques, d'une part, et croissance économique, d'autre part, si l'on veut résoudre les problèmes urgents que pose l'augmentation de la consommation de ressources.

71. L'ONUDI reconnaît depuis longtemps déjà qu'il faut s'attaquer aux questions environnementales et promouvoir au niveau systémique des méthodes de production non polluantes. Pour rationaliser l'utilisation des ressources, il faut adopter une perspective et un processus de prise de décisions qui tiennent simultanément compte de la valeur économique et de la sauvegarde de l'environnement. L'utilisation plus rationnelle des ressources vaut également pour l'énergie, car elle permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de la production et de l'utilisation de l'énergie, de l'extraction, du traitement, du transport des matières premières ainsi que de l'évacuation des déchets. L'adoption de stratégies durables d'utilisation de l'énergie dans l'industrie prévoyant notamment le recours aux sources d'énergie renouvelable et l'utilisation rationnelle de l'énergie est indispensable pour prendre en charge les changements climatiques en orientant les économies vers une moindre utilisation de carbone.

72. Dans ce contexte, l'ONUDI continuera, par ses programmes, à appuyer l'action que les pays mènent en matière de gestion écologique, notamment pour la mise en œuvre d'accords multilatéraux sur l'environnement et l'approvisionnement en énergie durable.

73. On intensifiera l'action menée dans le cadre de ces programmes, établissant des feuilles de route nationales pour "verdir" la chaîne d'approvisionnement, définir des critères et des indicateurs, diffuser les pratiques optimales, mettre en œuvre des programmes de technologies propres, mener diverses activités de renforcement des capacités et procurer aux forums internationaux les recherches et les connaissances techniques nécessaires. Pendant la période couverte par le cadre de programmation à moyen terme, on s'emploiera en particulier, au titre de ce volet, à concevoir et à mettre en œuvre divers programmes et projets destinés à rendre la production moins polluante, en se focalisant sur l'amélioration de la productivité et l'utilisation rationnelle des matières premières et des ressources en eau et en énergie à l'échelle des entreprises et des secteurs. Il s'agira, entre autres services, de renforcer les capacités, de fournir une assistance technique directe aux entreprises, d'aider les institutions publiques à mettre en œuvre des politiques de production moins polluantes et d'assurer la promotion, l'adaptation et le transfert de technologies respectueuses de l'environnement ainsi que la mise en place de modèles opérationnels perfectionnés propres à rendre la production moins polluante, comme le leasing chimique. En outre, les méthodes d'écoconception seront plus largement appliquées pour planifier les chaînes de production et les produits. En ce qui concerne la gestion de l'eau, l'ONUDI continuera de mettre l'accent sur l'utilisation durable des ressources hydriques. Elle renforcera l'aptitude du secteur industriel à mieux utiliser l'eau, à la réutiliser et à la recycler, introduira les politiques gouvernementales à tous les niveaux et formera à l'approche par écosystèmes et à l'utilisation durable de leurs ressources biologiques. Elle renforcera, dans le même temps, ses programmes multisectoriels destinés à promouvoir la gestion écologique des déchets électroniques et l'approche des cycles de vie dans les pays en développement.

74. L'ONUDI soulignera également la nécessité d'améliorer l'utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie en favorisant la transformation des marchés de produits et de services efficaces sur le plan énergétique. À cette fin, elle encouragera vivement l'utilisation de nouvelles normes de gestion de l'énergie, l'accélération des investissements des entreprises en vue d'optimiser les systèmes énergétiques et le recours plus systématique à de nouvelles technologies industrielles à bon rendement énergétique, offrant pour cela des services consultatifs techniques, financiers et stratégiques. De plus, des programmes traiteront les préoccupations, les défis et les possibilités qui existent en matière de pauvreté énergétique, de sécurité énergétique et de changement climatique pour le développement industriel inclusif et durable. Ils promouvront ainsi des solutions durables à même de rendre les industries plus productives, résilientes au changement climatique et capables, à leur tour, de favoriser une création d'emplois et une croissance respectueuses de l'environnement, notamment la mise en œuvre de normes d'efficacité énergétique industrielle, le déploiement de réseaux intelligents axés sur les énergies renouvelables et l'utilisation de sources d'énergie renouvelable aux fins d'applications industrielles et la promotion d'industries résilientes au changement climatique.

75. En outre, il demeure urgent de faire cesser la production et la consommation des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, dégradant constamment la santé humaine et le milieu naturel. La Convention de Vienne et le Protocole de Montréal répondent à cette nécessité. Les programmes aideront donc les gouvernements des pays en développement signataires du Protocole de Montréal à satisfaire aux exigences de celui-ci en transférant des technologies qui ne font pas appel à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone vers les pays visés à l'article 5 et en aidant ces derniers à atteindre les objectifs de tonnages de ces substances à éliminer. Les volets de ces activités qui touchent au changement climatique visent à appuyer à la fois la démarche d'atténuation (réduire les émissions à la source) et celle d'adaptation (s'adapter aux changements climatiques inévitables). Pour la première, les services d'appui consisteront notamment à élaborer des projets viables pour réduire les émissions de carbone dans les pays en développement et en transition, ce qui favorisera le développement durable au niveau national et contribuera en outre à l'action menée dans le monde pour atténuer les changements climatiques. Pour la seconde approche, les services consisteront à faciliter l'élaboration de programmes et de projets axés sur les priorités d'adaptation du secteur industriel des pays en développement.

76. Les États parties à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP) se sont engagés à prendre des mesures d'ordre juridique et administratif concernant la gestion de l'environnement, y compris à mettre en œuvre des modifications technologiques de fond, afin de se conformer aux prescriptions de la Convention. La production et l'utilisation des POP, ainsi que leur présence dans la biosphère, nuisent en effet gravement à la santé humaine et à l'environnement. L'ONUDI aidera donc également les pays à respecter les dispositions de la Convention de Stockholm et à mettre en place, dans les pays en développement, les capacités requises pour protéger leurs populations et leurs ressources naturelles contre la pollution par les POP.

77. L'ONUDI continuera également d'aider les pays à respecter les prescriptions de la Convention de Minamata sur le mercure.

B.3 Conseils, recherche et statistique en matière de politique industrielle

78. L'ONUDI mettra également en place, pendant cette période, un certain nombre de programmes transversaux. Dans ce contexte, les conseils, la recherche et les statistiques en matière de politique industrielle revêtiront une importance fondamentale. Afin de continuer à accroître son rôle au sein du système des Nations Unies pour ce qui est d'aider les pays à élaborer, à mettre en œuvre et à suivre des politiques industrielles, l'ONUDI continuera de mettre au point un ensemble complet et global d'interventions destinées à aider les pays à revenus faibles et intermédiaires en leur proposant une politique industrielle stratégique fondée sur une analyse du changement structurel ainsi qu'un éventail approprié d'instruments de politique visant en particulier la réduction de la pauvreté, la compétitivité économique et le respect de l'environnement.

79. La contribution que l'ONUDI peut apporter à la compréhension du développement industriel se fondera sur de solides données empiriques. Pour continuer à renforcer sa capacité à fournir aux États Membres des conseils stratégiques reposant sur des données factuelles, elle examinera et, au besoin, perfectionnera ses outils d'analyse comparative des pays. Elle veillera, en particulier, à préciser et à analyser de manière plus approfondie l'indice de performance compétitive de l'industrie. Afin que le plus grand nombre d'États Membres ait accès aux informations ainsi recueillies, une attention particulière sera accordée à la production régulière de perspectives régionales fondées sur les tendances et défis identifiés grâce aux principales statistiques que l'ONUDI compile et diffuse. De plus, l'Organisation publiera chaque trimestre des indicateurs de la production manufacturière pour permettre aux États Membres d'affiner leurs politiques industrielles en temps opportun. Elle reverra également sa stratégie de communication, l'objectif étant de diffuser les principaux résultats des recherches à un public plus large dans des notes d'orientation régulières sur les sujets clefs du développement industriel et du changement structurel.

80. Pour ce qui est des publications, le Rapport sur le développement industriel va continuer d'être la publication périodique représentative de l'ONUDI. Si, ces dernières années, ce document était axé sur un thème principal, on envisage, pour les années à venir, de faire en sorte que le rapport soit porteur d'un message sur le développement industriel et indique clairement que l'Organisation juge tel ou tel thème particulièrement important au moment de l'établissement du rapport. Le Rapport sur le développement industriel sera complété par des documents de travail et des documents thématiques.

81. L'ONUDI s'efforcera par ailleurs de développer ses partenariats, de collaborer davantage dans le domaine de la recherche, et d'accroître la fréquence et la couverture des conférences et ateliers régionaux conjoints sur le développement industriel dans le cadre de l'Institut de renforcement des capacités de l'ONUDI. Les collaborations en matière de recherche et de formation, principal moyen de faire mieux connaître les activités de recherche et de renforcement des capacités de l'Organisation, seront progressivement étendues à des établissements universitaires et institutions politiques de renom, à la fois de pays développés et de pays en développement.

B.4 Mobilisation des partenariats et coopération Sud-Sud

82. Pendant la période couverte par le cadre de programmation à moyen terme, l'ONUDI va continuer d'accorder la plus haute attention à l'établissement de partenariats stratégiques avec d'autres organisations et institutions des secteurs public et privé pour promouvoir la mise en œuvre d'initiatives de développement industriel inclusif et durable dans les pays membres, comme l'a expressément recommandé la Déclaration de Lima. Il s'agit, en adoptant une approche de partenariat intégrée, d'accroître l'impact des activités de coopération technique de l'ONUDI en mobilisant les ressources d'entreprises, d'institutions financières de développement, de fonds d'investissement et d'autres partenaires extérieurs au moyen de partenariats de partage d'objectifs, de ressources et de responsabilités. Ces partenariats portant sur les trois priorités thématiques de l'ONUDI, il s'agit donc d'un mécanisme d'application transversale.

83. En fondant ses programmes sur des partenariats, l'ONUDI cherchera non seulement à fournir des solutions globales de développement passant par une synthèse entre le conseil stratégique, les activités normatives, la promotion des investissements et les transferts de technologie, mais également à mobiliser les ressources financières et technologiques et les connaissances spécialisées que détiennent d'autres partenaires potentiels pour accroître son impact sur le développement. C'est essentiellement suivant cette approche qu'elle fournira ses services dans les années à venir, et elle s'en inspirera pour une bonne part de ses activités en cherchant à renforcer les synergies entre ses programmes et ceux de ses partenaires. Compte tenu de la grande expérience déjà acquise dans le cadre de la création et du renforcement du programme de partenariat pour le développement industriel inclusif et durable mis en place avec les pays pilotes que sont l'Éthiopie et le Sénégal, on compte pouvoir étendre ce programme à d'autres pays de différentes régions. Dans ce contexte, on continuera d'accorder la priorité à l'instauration, avec les États Membres et les partenaires du développement, d'une coopération systématique qui passera par un dialogue stratégique favorisant l'échange, entre parties prenantes, de connaissances et de données d'expérience sur les stratégies, les politiques et les modèles opérationnels novateurs adaptés au développement industriel inclusif et durable. S'appuyant sur les deux forums déjà consacrés au développement industriel inclusif et durable en 2014, ce volet du programme continuera de montrer les résultats obtenus par les programmes de partenariat avec les pays et de partager les enseignements tirés de l'organisation de forums ultérieurs consacrés à ce sujet pendant la période couverte par le cadre de programmation à moyen terme.

84. On continuera d'encourager la conclusion de partenariats et d'alliances stratégiques avec des entreprises privées afin d'en faire des agents du changement à l'appui du développement dans l'après-2015 et d'utiliser leurs ressources aux fins de programmes conjoints de coopération technique au service du développement industriel inclusif et durable. Le secteur privé joue un rôle central pour ce qui est d'entraîner la croissance économique locale, de produire des connaissances et des technologies, de créer des emplois et de fournir des biens et des services essentiels. L'ONUDI cherchera donc à poursuivre et à intensifier la coopération avec des partenaires du secteur privé.

85. La coopération Sud-Sud restera l'une des principales priorités de l'ONUDI pendant la période couverte par le cadre de programmation à moyen terme. Dans le

cadre de l'action qu'elle mène pour renforcer cette coopération, l'Organisation va renforcer la coordination et les synergies entre ses centres de promotion des investissements et de la technologie, créant ainsi un vaste réseau de ressources doté des outils informatiques requis pour assurer un accès mondial facile et économique à l'information.

B.5 Programmes régionaux

B.5.1 Afrique

86. La région africaine a connu, ces dernières années, un certain nombre d'évolutions favorables. Elle a connu une accélération continue de la croissance économique grâce à de profondes et amples mesures de stabilisation macroéconomique prises pendant la dernière décennie. Malheureusement, les rigidités qui existent du côté de l'offre, elles-mêmes dues à la faiblesse des capacités productives et commerciales, à la mauvaise qualité de l'infrastructure et à la faiblesse de la demande interne, ainsi qu'à l'absence d'un environnement propice aux affaires, ont entravé le potentiel industriel et commercial de l'Afrique. Dans ce contexte, l'ONUDI continuera de soutenir en priorité le développement industriel inclusif et durable de l'Afrique en renforçant les capacités productives et commerciales requises, ainsi que les capacités, les compétences et la compétitivité pour ce qui est de la gestion. Ces services de coopération auront pour but d'orienter le développement des politiques industrielles nationales et régionales et de renforcer les institutions et l'infrastructure régionales. Enfin, pour renforcer les capacités au niveau de l'offre et le potentiel d'exportation des pays de la région, on examinera les questions ayant trait à la promotion des investissements, au transfert de technologie, à la création de groupements de PME et de consortiums d'exportation, à la gestion de la qualité, à la conformité aux normes internationales et à une production plus propre.

B.5.2 Pays arabes

87. La réduction de la pauvreté reste un des problèmes primordiaux pour nombre de pays de la région arabe et le chômage – surtout celui des jeunes – continue de constituer un véritable défi pour le développement économique. Dans son ensemble, la région arabe connaît de graves problèmes dus, notamment, aux conséquences des guerres et des conflits. L'incertitude politique qui s'ensuit empêche de nombreux pays d'engager un processus durable de développement économique et industriel. Pour de nombreux pays, il est par ailleurs indispensable de remettre en état leurs infrastructures obsolètes et souvent endommagées. L'ONUDI va donc axer ses activités sur l'élaboration de stratégies et de programmes solides de politique industrielle, y compris de programmes d'autonomisation des femmes et des jeunes, de renforcement de l'entreprenariat dans le secteur privé, de promotion des investissements et de la technologie, d'amélioration de la qualité des produits, de développement des marchés à l'exportation, de promotion du développement rural et des énergies renouvelables et de protection de l'environnement, de gestion de l'eau et de lutte contre les déchets industriels.

B.5.3 Asie et Pacifique

88. La région de l'Asie et du Pacifique est constituée d'un groupe de pays disparates dont le niveau de développement varie, comme varient leurs difficultés.

Malgré les progrès importants que cette région a enregistrés ces dernières années en matière de réduction de la pauvreté, on y trouve encore plus de 733 millions de pauvres. La région connaît un certain nombre de difficultés de développement, qui, certes, varient en étendue et en intensité de pays à pays et de sous-région à sous-région. Ce sont notamment les écarts de revenus, la faiblesse des capacités institutionnelles, le manque d'emplois pour la population, qui est jeune et en progression rapide, mais aussi les catastrophes naturelles et l'augmentation du niveau de la mer. La grande diversité de la région Asie-Pacifique va obliger l'ONUDI à adopter une approche différenciée des services d'appui qui y sont proposés. D'une manière générale, les programmes de l'ONUDI dans la région porteront principalement sur l'appui institutionnel, la formation de regroupements, le renforcement de l'entrepreneuriat des populations rurales et des femmes, l'infrastructure de la sécurité alimentaire, l'acquisition de compétences et le renforcement des capacités dans le domaine des nouvelles technologies et l'appui aux agro-industries traditionnelles, cela dans l'optique de renforcer la productivité. L'ONUDI va en outre continuer d'encourager la coopération industrielle Sud-Sud en Asie et entre l'Asie et d'autres régions, dans des domaines tels que la promotion des investissements, le transfert de technologie, le transfert de connaissances et de savoir-faire et le partage de données d'expérience dans le domaine du développement.

B.5.4 Europe et Asie centrale

89. La région de l'Europe et de l'Asie centrale englobe 29 pays très différents, dont nombre ont connu des conflits au cours des dernières années. Cette situation grève fortement la capacité des pays de la région à atteindre leur plein potentiel de développement, en particulier dans le Caucase, en Asie centrale et dans les Balkans de l'Ouest. Ces pays ont un besoin croissant et urgent de se diversifier sur les plans économique et industriel. Les efforts qu'ils font pour pénétrer les marchés d'Europe occidentale et d'autres marchés dans le monde pour y placer leurs produits industriels sont entravés par leur impossibilité de se conformer aux différentes normes commerciales, énergétiques, environnementales et sociales qui régissent précisément ces marchés. Par ailleurs, les technologies industrielles utilisées dans ces pays sont souvent obsolètes et dangereuses pour l'environnement, entraînant d'importants niveaux d'émissions toxiques et de pollution. Pendant la période du cadre de programmation à moyen terme, l'ONUDI va continuer de s'employer en priorité à renforcer les capacités dans plusieurs domaines interdépendants que sont notamment les mesures stratégiques visant la diversification économique et industrielle, le développement des PME et de l'entrepreneuriat, la technologie et la facilitation des échanges, l'efficacité énergétique et la production plus propre, reflétant la forte demande des pays de la région dans ces domaines.

B.5.5 Amérique latine et Caraïbes

90. Après une décennie de croissance relativement forte, l'Amérique latine et les Caraïbes voient leurs perspectives économiques s'assombrir en raison du récent déclin des échanges, de la baisse du cours des produits de base et du contexte monétaire et financier externe de plus en plus incertain, ce qui met en évidence les problèmes structurels de la région. Pour affronter ces difficultés, les pays de la région vont devoir accroître leur diversification grâce à des politiques d'appui à l'innovation et de renforcement des liens productifs. Pour cela, il faut accroître la

productivité et permettre aux gouvernements de mieux répondre aux besoins des classes moyennes émergentes, tout en redoublant d'efforts pour réduire la pauvreté et les inégalités. Pendant la période du cadre de programmation à moyen terme, l'ONUDI s'attachera en particulier à renforcer l'intégration sous-régionale, mettant l'accent sur le respect des règles et règlements de plus en plus exigeants appliqués par les marchés extérieurs, l'adoption de normes et de nouvelles stratégies de commercialisation, la modernisation de la technologie et le recours à des pratiques plus productives propres à accroître la valeur ajoutée et la compétitivité du secteur manufacturier dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. À cette fin, l'ONUDI se concentrera en particulier sur la promotion de groupements de PME et de consortiums d'exportation, sur le développement de chaînes de valeur agro-industrielle, sur l'infrastructure relative à la qualité et au respect des obligations, et sur l'appui à l'élaboration de politiques industrielles.

C. Cadre intégré de résultats et de performance

C.1 À propos du cadre intégré de résultats et de performance

91. Le nouveau cadre intégré de résultats et de performance de l'ONUDI a pour objet d'éclairer l'Organisation, ses États Membres et son personnel dans le monde entier sur a) la contribution qu'elle doit apporter aux résultats mondiaux en matière de développement au titre de la Déclaration de Lima et du programme mondial de développement pour l'après-2015 à l'aune des objectifs de développement durable, notamment du neuvième (voir Annexe) et b) l'évaluation de sa performance en ce qui concerne la transparence, l'efficacité et la productivité de sa gestion, telle que prescrite dans le Document d'orientation stratégique présenté par le groupe de travail informel sur l'avenir de l'ONUDI, y compris ses programmes et ses ressources. Il s'agit donc d'un cadre de résultats opérationnels à long terme qui doit guider la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme 2016-2019 et des programmes et budgets y relatifs.

92. D'une manière générale, le cadre intégré de résultats et de performance est conçu pour faire de l'ONUDI un partenaire efficace, transparent, productif et fiable pour l'après-2015. Le suivi et la communication des résultats s'effectuent suivant deux axes et quatre niveaux.

Axe 1: Résultats en matière de développement. Cet axe consiste à surveiller les progrès accomplis en matière d'industrialisation inclusive et durable à deux niveaux:

- *Résultats mondiaux en matière de développement (niveau 1):* État général du développement industriel inclusif et durable dans les États Membres de l'ONUDI. À ce niveau du cadre de résultats, l'ONUDI rend compte du contexte général du développement industriel dans lequel elle évolue. Les progrès du développement observés à l'échelle mondiale ne peuvent être directement imputés à l'ONUDI, car ils sont le fruit des efforts collectifs des pays et de leurs partenaires de développement, dont elle fait partie. Il s'agit donc, à ce niveau, de vérifier la pertinence de la stratégie de l'ONUDI et les progrès du développement en fonction des indicateurs de développement industriel inclusif et durable, mais non d'évaluer la performance de l'Organisation;

- *Résultats des pays soutenus par l'ONUDI (niveau 2)*: Ce niveau consiste à rendre compte des résultats communiqués par les pays qui ont bénéficié du soutien de l'ONUDI sous la forme de programmes et de projets de promotion du développement industriel inclusif et durable. Le cadre prévoit un ensemble d'indicateurs globaux qui permet de mesurer la croissance du portefeuille dans des pays et des régions spécifiques.

Axe 2: Performance organisationnelle. L'accent porte ici sur la performance de l'ONUDI, mesurée à deux niveaux:

- *Efficacité de la gestion des programmes (niveau 3)*: Il s'agit, à ce niveau, de suivre la performance de l'ONUDI dans sa gestion des programmes et des projets en ce qui concerne, en particulier, leur qualité au stade initial, pendant leur mise en œuvre et à leur achèvement en fonction, notamment, des résultats et de l'impact qu'ils permettent d'obtenir. Il s'agit également d'observer la mesure dans laquelle l'Organisation respecte ses objectifs d'égalité des sexes, de création de partenariats, de gestion des connaissances et de résolution d'autres questions transversales;
- *Efficacité et modernisation de l'Organisation (niveau 4)*: Ce niveau consiste à évaluer les progrès accomplis dans plusieurs domaines importants qui touchent à la capacité organisationnelle qu'a l'ONUDI de gérer efficacement les opérations internes, y compris la mobilisation et la gestion des ressources, la gestion des ressources humaines et l'efficacité administrative.

93. Le cadre intégré de résultats et de performance expose les résultats et la performance générale prévus pendant la période de mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme. Il fournira un horizon à long terme pour la planification et le suivi des résultats aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable en 2030, établira une base de référence évolutive pour tous les documents de stratégie législative de l'ONUDI, et facilitera à terme l'alignement des approches et des cadres stratégiques de l'ONUDI sur les procédures de planification du système des Nations Unies, notamment sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies prescrit par l'Assemblée générale. Son but est donc également de créer à l'ONUDI un cadre moderne de responsabilité et de transparence qui relie toutes les composantes de l'Organisation au programme général de développement.

94. Quelques remarques s'imposent à cet égard:

a) Les indicateurs proposés comme base du cadre intégré de résultats et de performance devront être ajustés continuellement à chaque niveau; un tableau de bord en surveillera l'évolution à l'échelle de l'Organisation; la base de référence sera établie lors de l'achèvement du cadre, en 2015;

b) Les objectifs stratégiques pour 2016-2021 seront les suivants: i) création d'une prospérité partagée, ii) amélioration de la compétitivité économique, et iii) protection de l'environnement (objectifs qui, ensemble, définissent le développement industriel inclusif et durable);

c) Le premier niveau consiste à mesurer les progrès du développement industriel inclusif et durable dans les pays clients de l'ONUDI et à en vérifier la pertinence; il ne s'agit absolument pas de mesurer la performance de l'ONUDI. Le

niveau 2 consiste à mesurer les résultats des pays et permet d'établir des corrélations entre les indicateurs macro et méso par pays et le soutien et les interventions assurés par l'ONUDI dans le cadre de ses programmes. La population de référence, pour les niveaux 1 et 2, est constituée par les pays clients de l'ONUDI;

d) Les niveaux 3 et 4 peuvent être directement observés à l'ONUDI; ce sont ses résultats en matière de performance de gestion. La population de référence, à ces niveaux, est constituée par les organes opérationnels de l'ONUDI et les indicateurs liés aux processus internes;

e) La valeur de référence dépendra, pour chaque niveau, des données disponibles, ce qui présentera moins de difficultés aux niveaux 3 et 4, pour lesquels les données proviennent de l'ONUDI elle-même.

C.2 Conception du cadre intégré de résultats et de performance

95. Le cadre intégré de résultats et de performance est fondé sur le concept de développement industriel inclusif et durable, énoncé dans la Déclaration de Lima que la Conférence générale de l'ONUDI a adoptée à sa 15^e séance, et précisé dans le neuvième objectif de développement durable: "Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation". Il faut, pour ce faire: i) créer une prospérité partagée; ii) améliorer la compétitivité économique; et iii) protéger l'environnement.

96. Comme le développement industriel inclusif et durable peut également faire avancer les 16 autres objectifs, il est proposé de mesurer le résultat des programmes de l'Organisation suivant une approche globale. Les résultats dépendent d'une bonne combinaison de fonctions et de services de renforcement des capacités, à savoir: i) la coopération technique; ii) les services d'analyse, de recherche et de conseil stratégique; iii) les fonctions normatives et les activités liées au respect des normes; et iv) le travail de coordination et la conclusion de partenariats aux fins du transfert de connaissances, de la création de réseaux et de la coopération industrielle.

97. Suivant cette logique d'ensemble, qui sous-tend la contribution que l'ONUDI apporte au programme mondial en matière de développement, le cadre intégré de résultats et de performance s'organise comme l'indique la figure 1. Chaque niveau du cadre est lié à un ensemble d'indicateurs établis pour permettre une gestion axée sur des résultats mesurables et une communication transparente avec les États Membres.

Figure 1: Cadre intégré de résultats et de performances



Indicateurs proposés pour l'axe 1: Résultats en matière de développement

| Indicateurs (axe 1) | |
|--|---------------------------------------|
| RÉSULTATS MONDIAUX EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT (niveau 1)* | |
| Capacités de compétitivité industrielle et d'innovation | |
| Valeur ajoutée manufacturière (VAM) | (en dollars É.-U. courants/constants) |
| Niveau d'industrialisation | (nombre de pays) |
| Indice de la performance compétitive de l'industrie | (échelle: 0-1) |
| Indice de connectivité mondiale | (échelle: 0-1) |
| Marché à l'exportation/produit/concentration de la VAM/indice de diversification | (échelle: 0-1) |
| Taux de rejet relatif des principaux produits exportés | (%) |
| Ressources humaines industrielles et égalité des sexes | |
| Emploi dans le secteur manufacturier (emploi manufacturier/emploi total) | (%) |
| Salaire moyen par travailleur (homme/femme) dans le secteur manufacturier | (en dollars É.-U. courants) |
| Heures de travail par secteur industriel et par sexe | (heures) |
| Travail à temps plein, à temps partiel, travailleurs locaux, étrangers, par secteur industriel et par sexe | (nombre de personnes) |
| Gouvernance, institutions et infrastructures industrielles | |
| Cadre public/réglementaire de l'industrie | (échelle: 1-5) |
| Disponibilité d'un financement, de machines, d'espaces et de main-d'œuvre industriels d'un coût abordable | (échelle: 1-5) |
| Problèmes commerciaux posés par le secteur industriel | (échelle: 1-5) |
| Accès à l'électricité, à l'eau, aux matières premières, aux moyens de transport | (échelle: 1-5) |
| Empreinte écologique du secteur industriel | |
| Pourcentage d'utilisation des énergies renouvelables par l'industrie | (%) |
| Valeur totale des matières premières achetées par l'industrie | (en dollars É.-U. courants) |
| Intensité d'utilisation de l'énergie, des matières premières et des ressources en eau (VAM) par secteur industriel | (en dollars É.-U. courants) |
| RÉSULTATS DES PAYS SOUTENUS PAR L'ONUDI (niveau 2)** | |
| Capacités statistiques industrielles | |
| Renforcement des systèmes de statistiques industrielles et des capacités institutionnelles connexes des pays | (nombre de pays) |
| Pays où des programmes de l'ONUDI créent une prospérité partagée | |
| Accroissement des capacités des pays pour s'attaquer aux menaces à la sécurité alimentaire et à d'autres menaces à la sécurité humaine grâce à des solutions industrielles | (nombre de pays) |
| Pays où les femmes sont plus nombreuses à participer à la vie politique, économique et publique et où l'égalité des chances leur est assurée | (nombre de pays) |
| Plus grandes possibilités pour les pays sortant d'une situation de crise d'offrir des moyens de subsistance aux populations touchées grâce à la rénovation des micro- et petites entreprises, à la remise en état des infrastructures agricoles ou industrielles endommagées, et à la création d'emplois | (nombre de pays) |
| Pays où des programmes de l'ONUDI renforcent la compétitivité économique | |
| Renforcement de la capacité des pays d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des initiatives qui appuient le développement industriel inclusif et durable grâce à l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation, et favorisent l'officialisation et la croissance des entreprises | (nombre de pays) |
| Renforcement de la capacité des pays d'intégrer les petites et moyennes entreprises industrielles et autres dans les marchés et chaînes de valeur à l'échelle nationale et mondiale | (nombre de pays) |
| Niveaux plus élevés de développement industriel inclusif et durable obtenus dans les pays, notamment grâce à des niveaux plus élevés d'investissements du secteur privé | (nombre de pays) |

| Pays où des programmes de l'ONUDI contribuent à la protection de l'environnement | |
|---|------------------|
| Renforcement de la capacité des pays de mettre en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et d'intégrer dans les politiques nationales et infranationales des cadres de planification ainsi que des cadres financiers et juridiques | (nombre de pays) |
| Pays dotés de meilleures capacités pour gérer les transformations dans le sens d'un développement produisant de faibles émissions et résilient, notamment grâce à des technologies peu polluantes | (nombre de pays) |

* Données recueillies par l'Unité des statistiques industrielles (Indice de connectivité mondiale élaboré par l'Unité de la planification stratégique et de la coordination).

** Données recueillies par l'Unité de contrôle de la qualité.

Indicateurs proposés pour l'axe 2: Performance organisationnelle

| Indicateurs (axe 2) | |
|--|----------|
| EFFICACITÉ DE LA GESTION DES PROGRAMMES (niveau 3) * | |
| Gestion du portefeuille de projets, gestion axée sur les résultats, et suivi et évaluation | |
| Développement du portefeuille (nombre de nouveaux projets par région) | (nombre) |
| Programmes dans le contexte des cadres généraux de pays | (%) |
| Programmes/projets achevés, jugés <i>concluants</i> à l'issue d'une évaluation (en termes de pertinence, efficacité, performance, viabilité) par rapport aux objectifs fixés | (%) |
| Liens entre la recherche, les politiques et la coopération technique dans les programmes | (%) |
| Projets dotés de mécanismes de gestion des risques adéquats | (%) |
| Projets s'articulant sur les éléments suivants: cadres logiques appropriés/indicateurs clefs de performance et objectifs/enquêtes initiales/retour d'information des bénéficiaires/système de suivi et d'évaluation/rapports d'étape fondés sur les résultats/cartes interactives du système d'information géographique pour rendre compte des activités | (%) |
| Mobilisation de partenariats, paritarisme, et gestion des connaissances | |
| Montant du cofinancement fondé sur le partenariat/niveau de mobilisation des ressources obtenu | (euros) |
| Projets s'appuyant sur une coopération transversale entre les services et les divisions | (%) |
| Programmes/projets s'articulant sur des activités d'analyse, d'intervention et de suivi prenant en compte l'égalité des sexes | (%) |
| Publications citées dans des revues professionnelles | (%) |
| EFFICACITÉ ET MODERNISATION ORGANISATIONNELLES (niveau 4) ** | |
| Gouvernance et gestion | |
| Transparence des activités et de la gestion des ressources | (indice) |
| Cadre global de gestion des risques | (indice) |
| Actifs et ressources: gestion, alignement, mobilisation et stabilité | |
| Taux de recouvrement des contributions | (%) |
| Délais moyens de versement des contributions | (jours) |
| Taux de vacance | (%) |
| Fonds mobilisés, mesurés en fonction des montants nets approuvés | (euros) |
| Pourcentage des contributions volontaires affectées aux domaines thématiques | (%) |
| Taux d'exécution du programme et des budgets | (%) |
| Renforcement des capacités et gestion des connaissances | |
| Diversité du personnel (région géographique; administrateurs/agents des services généraux; hors Siège; ancienneté) | (indice) |
| Parité hommes/femmes et égalité des sexes (dans les différentes classes) | (%) |
| Perfectionnement, apprentissage et comportement professionnel du personnel | (indice) |

| Modernisation et gestion des opérations | |
|--|----------|
| Délais moyens d'approvisionnement | (jours) |
| Expansion et diversification de la base de fournisseurs de l'ONUDI | (%) |
| Évaluation satisfaisante de l'exécution des marchés et de la prestation des entrepreneurs | (%) |
| Proportion des opérations d'achats durables | (%) |
| Qualité du système de progiciel de gestion intégré (PGI), sur la base de sondages effectués auprès des clients | (indice) |

* Données recueillies par l'Unité de contrôle de la qualité.

** Données recueillies par la Division de la gestion générale et de l'appui aux programmes.

D. Cadre de gestion

D.1 Introduction

98. À l'ONUDI, des stratégies organisationnelles bien conçues doivent s'appuyer sur une gestion efficace et productive visant l'instauration d'un développement industriel inclusif et durable par l'obtention de résultats concrets. En consultation avec les États Membres, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires, l'Organisation continuera d'améliorer sa performance, son suivi et sa communication conformément aux recommandations de la Déclaration de Lima et du Document d'orientation stratégique. À cette fin, elle recourra, pour mettre en œuvre le cadre de programmation à moyen terme, à une gestion axée sur les résultats, étayée par les principes et cadres clairs auxquels elle souscrit. C'est dans ce but que le cadre intégré de résultats et de performance a été créé et incorporé à tous les documents stratégiques.

99. L'Organisation veillera tout particulièrement à renforcer ses capacités en matière d'efficacité, de productivité, de redevabilité et de transparence en révisant et en améliorant les outils qui favorisent une gestion axée sur les résultats. Pour que ses programmes et activités produisent l'effet maximum au moindre coût, l'ONUDI alignera ses mécanismes de gestion et d'opération sur ceux du système des Nations Unies, notamment sur la procédure d'examen quadriennal complet, en participant pleinement aux mécanismes de coordination à l'échelle du système.

D.2 Gestion axée sur les résultats

100. Pendant la période du cadre de programmation à moyen terme, l'ONUDI s'attachera de plus en plus à renforcer les mécanismes de gestion axée sur les résultats en mettant au point un solide cadre de résultats qui lui permette de surveiller l'efficacité concrète des services fournis, de réagir en conséquence et d'en fournir la preuve. Sachant qu'il importe de disposer d'informations de qualité pour prendre des décisions et concevoir des programmes, le cadre de programmation à moyen terme place fortement l'accent sur l'amélioration de la gestion axée sur les résultats et des systèmes de suivi à l'ONUDI afin d'analyser les progrès de la performance organisationnelle à tous les niveaux et d'en rendre compte. Ainsi, les fonctionnaires de l'ONUDI affecteront les ressources humaines et financières qui leur sont confiées en fonction des résultats stratégiques de l'Organisation et des systèmes intégrés mis en place pour la planification, la gestion, l'évaluation et l'établissement de rapports.

101. Sur la base du nouveau cadre intégré de résultats et de performance et de l'ensemble d'indicateurs choisis en ce qui concerne le cycle de gestion des

programmes et l'efficacité de l'organisation, l'ONUDI s'emploiera à améliorer sa gestion dans les domaines suivants: a) gestion du portefeuille de projets, et suivi et évaluation; b) mobilisation de partenariats, paritarisme et gestion des connaissances; c) gouvernance et gestion; d) actifs et ressources: gestion, alignement, mobilisation et stabilité; e) renforcement des capacités et gestion des connaissances; et f) modernisation des entreprises et gestion opérationnelle.

D.3 Développement de partenariats

102. L'aptitude à conclure des partenariats efficaces et productifs pour accroître l'impact des activités de l'ONUDI aux fins d'un développement industriel inclusif et durable, conformément à son mandat spécifique et aux engagements pris en commun au service de principes partagés, continuera de revêtir la plus haute importance pendant la période du cadre de programmation à moyen terme. La conclusion de partenariats stratégiques avec un large éventail d'acteurs du développement, notamment des organisations multilatérales et bilatérales, les organismes des Nations Unies, des institutions financières internationales, le secteur privé et les organisations de la société civile, continuera de jouer un rôle essentiel pour parvenir au développement industriel inclusif et durable aux niveaux mondial, régional et national.

103. En effet, l'ONUDI a récemment mis en place, en matière de partenariats, une politique novatrice destinée à accroître les ressources et les investissements pour le développement industriel inclusif et durable, le but étant de faire fond sur les synergies qui existent entre ses propres programmes et ceux de ses partenaires. Cette politique, qui se fonde sur le Programme de partenariats avec les pays, sera la pierre angulaire des activités que l'ONUDI mènera en matière de coopération, de promotion et de mobilisation de fonds dans les années à venir. La promotion de partenariats d'entreprises convenablement structurés pour maîtriser la contribution financière et non-financière du secteur privé continuera de prendre de l'importance en raison, notamment, du rôle croissant que l'industrie et les entreprises devraient jouer pour ce qui est de mettre effectivement en œuvre le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable qui y sont associés. L'accent sera mis, en particulier, sur les initiatives qui favorisent un dialogue stratégique systématique au niveau multipartite afin de continuer d'identifier les politiques, les pratiques, les programmes et les instruments propres à faire progresser le développement industriel inclusif et durable. Dans ce contexte, une attention particulière continuera d'être accordée à l'organisation périodique de forums consacrés au développement industriel inclusif, selon la pratique instaurée en 2014.

104. En outre, la collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies continuera d'être renforcée pour fournir aux États Membres des solutions de développement globales et durables aux niveaux mondial, régional et national.

D.4 Gestion des ressources humaines

105. Les ressources humaines et l'efficacité de leur gestion sont des facteurs déterminants pour la performance organisationnelle. L'ONUDI continuera de s'employer à apporter, pendant la période du cadre de programmation à moyen terme, des améliorations qualitatives à la gestion des ressources humaines afin, notamment, d'assurer le renforcement institutionnel, la préservation des

connaissances et une représentation équilibrée des sexes et des régions. Les programmes d'apprentissage de l'ONUDI, qui se fondent sur une politique de formation qui encourage la mise à niveau des compétences et le développement professionnel, continueront de fournir aux membres du personnel les connaissances dont ils ont besoin pour s'acquitter des fonctions indispensables à l'appui aux programmes. Des formations obligatoires, pour lesquelles un certificat est délivré, ont déjà été mises en place dans ce domaine, et seront progressivement étendues à tout le personnel des bureaux extérieurs. On continuera également de veiller à l'amélioration des compétences techniques et administratives du personnel en proposant de nombreuses possibilités de formation, en interne comme à l'extérieur. Des mesures destinées à faciliter la progression des carrières seront également mises en œuvre pendant cette période. Il faudra absolument obtenir des résultats concrets en matière de parité des sexes dans tous les programmes et projets de l'ONUDI si l'on veut atteindre un équilibre qui corresponde réellement aux orientations stratégiques et à l'évolution démographique de l'Organisation. On continuera de mettre en avant une communication constante et efficace entre le personnel et la direction afin d'améliorer la gestion.

D.5 Gestion des opérations hors Siège

106. L'efficacité et la productivité du réseau des bureaux extérieurs sont déterminantes pour améliorer les résultats de l'ONUDI et sa capacité à faire progresser le développement industriel inclusif et durable au niveau mondial. Les récents ajustements apportés à la structure de la représentation et des opérations hors Siège s'inscrivent dans un processus qui vise à modifier fondamentalement le fonctionnement de l'Organisation en réorientant les programmes et les activités lorsqu'il y a lieu pour obtenir, en matière de développement, des résultats au niveau national. Le réseau des bureaux extérieurs et des programmes régionaux assure la cohérence des services entre les programmes nationaux et régionaux de l'ONUDI dans le contexte de son cadre de programmation thématique qui vise un développement industriel inclusif et durable. Ce réseau permet de répondre concrètement aux besoins spécifiques de chaque État Membre en matière de développement. Les représentations hors Siège de l'ONUDI sont en rapport étroit avec les acteurs de la région, notamment les organisations internationales, les organismes donateurs basés sur place, les organisations économiques régionales et les organismes privés, nationaux ou régionaux, et s'emploient à établir l'Organisation comme un partenaire efficace du développement.

107. L'ONUDI continuera de renforcer les capacités hors Siège en encourageant l'harmonisation des entités de terrain, notamment en transformant ses comptoirs en bureaux de pays à part entière, tout en adoptant les solutions les plus efficaces et les moins coûteuses possibles, notamment les principes de gestion au plus juste et un recours accru au recrutement national pour les chefs des bureaux de pays. Les bureaux extérieurs de l'ONUDI prennent activement part, à l'échelon national, à des activités qui visent à assurer la cohérence d'ensemble du système des Nations Unies; sont en lien avec le coordonnateur résident des Nations Unies aux fins du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; et assurent une coopération plus étroite au sein des équipes de pays des Nations Unies et des mécanismes de coordination régionale en promouvant les services et le mandat de l'ONUDI, notamment sa contribution au programme de développement pour l'après-2015. À cette fin, la répartition des fonctions et des rôles sera simplifiée

dans l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs afin de tirer le meilleur parti des ressources aux niveaux national et régional, conformément aux principes des Nations Unies, tout en permettant une meilleure appropriation nationale et une plus grande implantation locale.

D.6 Gestion opérationnelle

108. Conformément aux objectifs de gestion organisationnelle fixés par l'Organisation en ce qui concerne l'efficacité des opérations internes et l'amélioration de la transparence, on continuera de s'employer spécialement à améliorer le progiciel de gestion intégré, en particulier ses fonctionnalités et ses dispositifs techniques, notamment la planification stratégique et la notification, les solutions en nuage et mobiles, le dispositif de gestion des contrats et une nouvelle plate-forme qui doit permettre de traiter et de communiquer en temps réel les mégadonnées. Enfin, pour faire en sorte que le système de gestion intégrée mis en place réponde toujours aux besoins et aux nécessités opérationnelles, la structure de gestion de l'Organisation prévoira des contrôles systématiques afin que l'ONUDI puisse continuer de profiter des avantages du progiciel.

D.7 Gestion financière

109. Dans un souci constant d'optimisation des ressources, l'Organisation continuera d'élaborer des stratégies appropriées et d'œuvrer énergiquement pour gérer ses finances de façon plus ciblée et ainsi mieux servir les changements d'orientation approuvés par ses organes directeurs. Le contrôle interne des opérations financières et comptables sera renforcé au Siège et dans les bureaux extérieurs, cela d'autant plus rapidement que l'on va regrouper les mécanismes de comptabilité et de communication des informations et les mécanismes opérationnels.

110. Pendant la période du cadre de programmation à moyen terme, l'ONUDI continuera de faire valoir la nécessité de recenser et d'optimiser les ressources sous-exploitées et de rechercher des sources novatrices et multiples de financement, tout en s'employant à obtenir plus de gains d'efficacité. De plus, elle renforcera ses activités de communication afin d'obtenir le maintien ou l'augmentation des contributions auprès des sources habituelles ou de nouvelles sources, multilatérales ou bilatérales, y compris plusieurs accords multilatéraux relatifs à l'environnement.

E. Cadre budgétaire

111. Il ne sera possible d'appliquer le cadre de programmation à moyen terme 2016-2019 qu'en disposant de ressources ordinaires ou opérationnelles suffisantes et de contributions volontaires.

112. Pour le premier exercice biennal de la période de planification, à savoir 2016-2017, le Directeur général a basé sa proposition sur un budget ordinaire net de 142,2 millions d'euros (PBC.31/6-IDB.31/6). Les activités financées par des fonds extra-budgétaires ont été estimées à 329,8 millions d'euros en contributions directes aux services de coopération technique et à 33,8 millions d'euros en activités d'appui à la coopération technique.

113. Le renforcement de son mandat et la mise en œuvre du cadre thématique qui figure dans le présent document obligent l'Organisation à se doter d'une base financière stable et de ressources supplémentaires au-delà du montant actuellement proposé pour le budget. Bien que l'on s'attende à ce que les contributions volontaires continuent d'augmenter de façon soutenue, les États Membres voudront peut-être envisager également d'augmenter modestement le budget ordinaire pour le deuxième exercice de la période de planification (2018-2019) afin que l'ONUDI puisse faire face à l'augmentation de la demande de ses services, qui devrait croître dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

F. Mesures que le Comité pourrait prendre

114. Le Comité voudra peut-être prendre note des renseignements fournis dans le présent document.

Annexe

Objectif de développement durable 9 et objectifs connexes proposés par le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale dans son rapport (A/68/970 en date du 12 août 2014)

Objectif 9

Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.

Objectifs intermédiaires

9.1 Mettre en place une infrastructure résiliente, durable, fiable et de qualité, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de la population, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité

9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, considérablement augmenter la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés

9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration au sein des chaînes de valeur et des marchés

9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin d'en assurer la viabilité, par une utilisation plus rationnelle des ressources et une plus grande adoption de technologies et processus industriels propres et écologiquement rationnels, tous les pays agissant dans la mesure de leurs moyens respectifs

9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en favorisant l'innovation et en augmentant de [x] % le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour un million d'habitants et en accroissant les budgets consacrés à la recherche et au développement dans les secteurs public et privé d'ici à 2030

9.a Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays africains, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement

9.b Soutenir les activités de recherche et développement et l'innovation technologiques nationales dans les pays en développement, notamment en veillant à l'adoption de politiques propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises

9.c Accroître considérablement l'accès aux technologies de l'information et de la communication et s'efforcer de faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020.